

LES DONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES : LES ENJEUX DE LA PHILANTHROPIE

Karen Hamilton

Numéro hors-série, novembre 2012

Des analyses « Tiers-mondistes » aux « Postcolonial
Studies » – théories critiques du pouvoir et revendications politiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068230ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068230ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hamilton, K. (2012). LES DONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES : LES ENJEUX DE LA PHILANTHROPIE. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 129–167. <https://doi.org/10.7202/1068230ar>

Résumé de l'article

Cet article explore la relation entre le pouvoir et la production du savoir sous l'angle de la « corporatisation » de l'enseignement supérieur, particulièrement en ce qui concerne les contributions de l'industrie minière aux universités canadiennes. Au cours des vingt-cinq dernières années, le Canada est devenu un acteur majeur du secteur minier mondial, secteur qui est également le théâtre de vives controverses et de débats de politiques. C'est dans ce contexte que les entreprises minières ont effectué d'importantes donations aux universités canadiennes. Cet article recense ces « dons » et questionne les impacts de la philanthropie minière sur la production du savoir et sur les rapports de pouvoir à l'oeuvre dans le secteur minier. Il argumente que l'impact de ces dons sur la liberté académique doit nécessairement être considéré à la lumière du rôle joué par la production du savoir dans la dynamique de régulation et de légitimation propre au secteur minier mondial à l'heure actuelle.

LES DONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES : LES ENJEUX DE LA PHILANTHROPIE

*Karen Hamilton**

Cet article explore la relation entre le pouvoir et la production du savoir sous l'angle de la « corporatisation » de l'enseignement supérieur, particulièrement en ce qui concerne les contributions de l'industrie minière aux universités canadiennes. Au cours des vingt-cinq dernières années, le Canada est devenu un acteur majeur du secteur minier mondial, secteur qui est également le théâtre de vives controverses et de débats de politiques. C'est dans ce contexte que les entreprises minières ont effectué d'importantes donations aux universités canadiennes. Cet article recense ces « dons » et questionne les impacts de la philanthropie minière sur la production du savoir et sur les rapports de pouvoir à l'œuvre dans le secteur minier. Il argumente que l'impact de ces dons sur la liberté académique doit nécessairement être considéré à la lumière du rôle joué par la production du savoir dans la dynamique de régulation et de légitimation propre au secteur minier mondial à l'heure actuelle.

This article explores the relationship between power and knowledge production in the context of the “corporatization” of higher education, with particular attention paid to the contributions of mining companies to Canadian universities. Over the past twenty-five years, Canada has become a major player in the global mining sector, a sector which is also the subject of much controversy and policy debate. It is in this context that mining companies have made significant donations to Canadian universities. This article examines these “gifts” and questions the impacts of mining philanthropy on knowledge production and on the power dynamics at work in the mining sector. It argues that the impacts of mining philanthropy on academic freedom must be understood in light of the role played by knowledge production in the regulation and legitimization processes that are specific to the global mining sector today.

* Candidate à la maîtrise en droit, Université du Québec à Montréal et titulaire d'un baccalauréat avec honneurs en science politique avec mineures en philosophie et en études de développement international de l'Université McGill. L'auteure remercie Martin Gallié, Rémi Bachand, Etienne Roy Grégoire, Bonnie Campbell et Myriam Laforce pour leurs commentaires pendant la rédaction de ce texte.

Au cours des vingt-cinq dernières années, le Canada est devenu un acteur majeur du secteur minier mondial¹. C'est en ce sens que près de 75 % des entreprises minières sont canadiennes² et on estime qu'entre 2002 et 2008, le total de leurs actifs est passé de 30 à 110 milliards de dollars³. Il convient de souligner que 50 % de leurs projets se trouvent à l'extérieur du Canada avec des concentrations importantes en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie⁴.

Bien que le gouvernement du Canada se décrive comme un modèle et un ardent promoteur des meilleures pratiques dans le secteur⁵, l'impact des entreprises minières canadiennes à l'étranger fait l'objet de vives critiques⁶. Celles-ci portent principalement sur la responsabilité de ces entreprises pour des désastres environnementaux et des violations au droit du travail et aux droits humains en général. Décrivant plusieurs cas d'abus⁷, les critiques exigent une réglementation plus sévère et plus contraignante des activités minières et exercent une pression sur le gouvernement pour que ce dernier mette en place des mécanismes efficaces afin de sanctionner les crimes commis à l'étranger⁸. Des appels ont aussi été lancés pour une réforme des cadres légaux qui influencent le secteur minier dans son ensemble – comme la réglementation des places boursières canadiennes, par exemple – et pour que le Canada exerce toute l'influence possible au niveau international pour renforcer la réglementation du secteur⁹.

¹ Voir Association minière du Canada, *Faits et chiffres 2011 : L'industrie minière canadienne*, Ottawa, AMC, 2011, en ligne : <http://www.mining.ca/www/media_lib/MAC_Documents/F&F2011-French.pdf>.

² Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger » (mars 2009), en ligne : MAECI <<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra>> [MAECI, « Renforcer »].

³ Gordon R Peeling, « The Canadian Mining Industry : Overview, Issues and the Way Forward », conférence présentée au XII World Congress and Exhibition for Latin American Mining (EXPOMIN), Santiago, Chile, 12 avril 2010 [non publiée] à la p 7, en ligne : Association minière du Canada <http://www.mining.ca/www/media_lib/MAC_Documents/Presentations/2010/04_12_10_Expomin_2010engl.pdf>.

⁴ Toronto Stock Exchange, « Global Leader in Mining » (décembre 2010) à la p 2, en ligne : Toronto Stock Exchange <http://www.tmx.com/en/pdf/Mining_Sector_Sheet.pdf>.

⁵ Par exemple, selon le gouvernement du Canada, « [l]es associations industrielles canadiennes ainsi que les sociétés extractives ont été reconnues sur le plan national et international pour leur leadership à l'égard [des] questions [environnementales et sociales] ». MAECI, « Renforcer », *supra* note 2.

⁶ Des groupes de recherche, tel que l'*Extractive Industries Research Group* à l'Université de York à Toronto, le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), tout comme le *Canadian Business Ethics Research Network*, financé par le Conseil canadien pour la recherche en science humaines, par exemple, ont publié de nombreux travaux sur le sujet. D'autre part, le sujet a attiré l'attention de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes citoyens comme Mines alerte Canada et le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises.

⁷ Voir par exemple les mémoires présentés aux Tables rondes sur la responsabilité sociale des entreprises. Advisory group of the National Roundtables on Corporate Social Responsibility (CSR) and the Canadian Extractive Industry in Developing Countries, *Advisory Group Report*, Ottawa, Advisory Group, 2007 [Tables rondes].

⁸ Mining Watch Canada, « Bill C-300 a High Water Mark for Mining and Government Accountability » (16 novembre 2010), en ligne : Mining Watch Canada <<http://www.miningwatch.ca/article/bill-c-300-high-water-mark-mining-and-government-accountability>>.

C'est dans ce contexte - pour le moins controversé — que les entreprises minières ont effectué d'importants dons aux universités canadiennes. En 2007, par exemple, l'Université d'Ottawa a reçu 25 millions de dollars d'Ian Telfer, président de l'entreprise Goldcorp, pour financer l'École de gestion Telfer¹⁰. En 2009, l'Université Dalhousie a reçu 20 millions de dollars de Seymour Schulich, fondateur et président de l'entreprise Franco-Nevada, pour financer l'École de droit Schulich¹¹. En 2010, l'Université de Guelph a reçu 1 million de dollars de l'entreprise Kinross Gold pour financer la Chaire Kinross en gouvernance environnementale¹². Ces dons sont bien accueillis par les administrations universitaires et encouragés par la création de « partenariats » avec le secteur privé, pratique qui est devenue partie intégrante de leur stratégie financière face au déclin du financement public pour l'éducation postsecondaire au Canada¹³.

Compte tenu de l'importance des montants versés, du caractère relativement récent de cette philanthropie et des controverses existantes sur les pratiques de l'industrie minière, ce texte souhaite examiner la relation entre les entreprises minières et les universités canadiennes. Plus précisément, il questionne d'une part les implications de cette philanthropie sur la production du savoir et, d'autre part, sur les rapports de pouvoir à l'œuvre dans le secteur minier.

Pour quelles raisons l'industrie minière verse-t-elle de telles sommes aux universités? Dans quelle mesure cette pratique menace-t-elle la liberté académique qui permet d'analyser adéquatement le comportement des entreprises minières ainsi que le contexte dans lequel elles déploient leurs activités? Quels effets peuvent avoir ces dons à l'extérieur des universités sur les dynamiques de légitimation et de réglementation du secteur minier? Voilà les questions auxquelles ce texte cherche à répondre.

Ce texte est divisé en trois parties. Pour mieux comprendre le contexte institutionnel dans lequel les dons s'inscrivent, la première partie fournit un aperçu historique de la « corporatisation » de l'université canadienne. La deuxième partie présente les données disponibles sur les dons de l'industrie minière dans les

⁹ Voir les recommandations 1 à 10 dans Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *L'exploitation minière dans les pays en développement et la responsabilité sociale des entreprises - Réponse du gouvernement au Quatorzième rapport du comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international* (17 octobre 2005), en ligne, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2030362&Mode=1&Parl=38&Ses=1&Language=F> [MAECI, « L'exploitation »].

¹⁰ Marilyn Scales, « Canadian Perspective : Bob Buchan drops \$10 million in lap of Queen's mining department » (26 juillet 2009), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000335436>>.

¹¹ Kim Brooks, « Dean's Welcome » (23 février 2011), en ligne : Dalhousie University <http://law.dal.ca/Dean's_Welcome.php>.

¹² Kinross Gold, « Kinross Gold and University of Guelph Announce Chair in Environmental Governance » (17 novembre 2010), en ligne : Kinross Gold Corporation <<http://www.kinross.com/news-articles/2010/kinross-gold-and-university-of-guelph-announce-chair-in-environmental-governance.aspx>> [Kinross].

¹³ Howard Buchbinder et Janice Newson, « Corporate-University Linkages in Canada : Transforming a Public Institution » (1990) 20 Higher Education 355 aux pp 366-367 [Buchbinder et Newson, « Linkages »].

universités canadiennes et sur leurs modalités d'opérationnalisation. La dernière partie explore les raisons qui poussent les entreprises à s'engager dans la philanthropie. Elle devrait permettre ensuite de cartographier les risques associés aux relations entre les entreprises et les universités, particulièrement à la lumière du caractère éminemment polémique du secteur minier. La controverse entourant la contribution de 41 millions de dollars de Peter Munk, fondateur et président de l'entreprise Barrick Gold, à l'Université de Toronto, illustrera notre argumentaire au long de ce texte.

I. La « corporatisation » de l'université canadienne

A. Une brève histoire de la gouvernance et du financement de l'université canadienne

La question de la liberté et des valeurs académiques¹⁴ a été longuement débattue au Canada¹⁵. Initialement, au moment où les universités étaient largement contrôlées par des dénominations religieuses, les débats se sont centrés sur l'implication du gouvernement dans les affaires universitaires¹⁶. Après une longue période d'expérimentation avec les relations gouvernement-universités et une période de sécularisation du système universitaire, la plupart des universités ont commencé, à partir des années 1960, à adopter une structure de gouvernance bicamérale constituée d'un conseil d'administration et d'un sénat académique¹⁷. Le conseil, composé principalement de membres laïcs et de citoyens nommés par le gouvernement, est responsable de la politique administrative et de la défense de l'intérêt du public dans l'administration des fonds publics. Le sénat, composé principalement de professeurs et d'étudiants, est responsable des questions académiques, y compris du maintien de

¹⁴ Dans ce texte, la « liberté académique » se réfère au droit d'enseigner, d'apprendre, d'étudier et de publier à l'abri de toute ingérence, restriction et menace de représailles dès lors que ces activités s'exercent dans le respect des principes professionnels. Cette liberté comprend le droit de critiquer l'université et le système dans lequel elle opère ainsi que le droit de participer à sa gouvernance. Elle ne peut s'exercer pleinement que dans le respect de l'autonomie des universités et de la libre communication des résultats et des opinions. Cette définition de la liberté académique est tirée du Préambule, de l'Article 27 et de l'Article 28 de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale*, 29C/Rés. 31, Doc off UNESCO NU, (1997) vol 1 aux pp 26-27 [UNESCO].

¹⁵ Glen A Jones, Theresa Shanahan et Paul Goyan, « University Governance in Canadian Higher Education » (2001) 7 *Tertiary Education and Management* 135 à la p 136.

¹⁶ Howard Buchbinder et Janice Newson, « Corporate-University Linkages and the Scientific-Technical Revolution » (1985) 16:3 *Interchange* 37 à la p 38.

¹⁷ En 1906, une commission chargée d'examiner les modalités de gouvernance à l'Université de Toronto a fait valoir que le processus par lequel les universités prennent des décisions doit être indépendant de l'État. La Commission Flavelle a fait valoir que l'autorité au sein de l'université devrait être divisée en une structure de gouvernance bicamérale. Cette structure est rapidement devenue un modèle pour d'autres universités. Jones, Shanahan et Goyan, *supra* note 15 à la p 136.

la liberté académique¹⁸.

La transition vers une gouvernance bicamérale a coïncidé avec une augmentation des investissements publics dans l'enseignement supérieur dans les années 1950 et 1960. Les fonds pour cette augmentation ont été rendus disponibles par la forte croissance de l'économie d'après-guerre et par l'absence de dette et de déficits cumulés, tant provinciaux que fédéraux¹⁹. La motivation politique de cette augmentation, cependant, était enracinée dans un consensus général voulant que les universités publiques soient bonnes pour la société canadienne²⁰. Ainsi, selon Newson :

[d]'une part, des investissements financiers massifs des fonds publics étaient fondés sur le besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et bien éduquée pour contribuer à la santé économique du pays. D'autre part, il a également été souligné que les universités devraient jouer un rôle de démocratisation, non seulement par la promotion des possibilités de mobilité sociale, politique et économique dans la société au sens large, mais aussi en fournissant un exemple d'une institution publique dont les structures et pratiques seraient conformes aux principes démocratiques de gouvernance.²¹

Pendant cette période, le gouvernement a fortement encouragé l'autonomie des universités et la liberté académique en raison de l'adhésion au « principe Haldane » – l'idée selon laquelle les interventions externes dans les décisions universitaires ont tendance à fausser les résultats de la recherche²². Des mécanismes ont été créés pour financer la recherche « suscitée par la curiosité »²³. On a également considéré que les membres du sénat académique étaient les mieux placés pour appliquer les valeurs académiques et orienter la recherche universitaire²⁴.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Howard C Clark, *Growth and Governance of Canadian Universities : An Insider's View*, Vancouver, UBC Press, 2003 à la p 175.

²⁰ David M Cameron, *More than an Academic Question : Universities, Government, and Public Policy in Canada*, Halifax, The Institute for Research on Public Policy, 1991 aux pp 66-67; Janice Newson et Howard Buchbinder, *The University Means Business : Universities, Corporations and Academic Work*, Toronto, Garamond Press, 1988 à la p 12 [Newson et Buchbinder, « Business »].

²¹ Janice Newson, « The Corporate-Linked University : From Social Project to Market Force » (1998) 23:1 *Canadian Journal of Communication* 107 à la p 110 [Newson, « Corporate-Linked »] [notre traduction].

²² Le Principe Haldane est nommé d'après Richard Burdon Haldane qui, en 1918, a écrit un rapport définissant une structure détaillée de la politique de recherche britannique et faisant valoir, entre autres, que la recherche générale devrait être sous le contrôle de conseils de recherche autonomes afin d'être exempté de pressions politiques et administratives qui pourraient décourager la recherche dans certains domaines. Voir R-U, Ministry of Reconstruction, Machinery of Government Committee, *Report of the Machinery of Government Committee*, R B Haldane, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1918.

²³ L'Honorable Hugh Faulkner, alors ministre d'État à la science et à la technologie, lors du discours d'ouverture à la deuxième lecture du projet de loi C-26, tel que cité dans Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, « Les débuts du CRSNG sous l'égide du CNRC », en ligne : CRSNG <http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/History-Historique/chronicle-chronique_fra.asp>.

²⁴ Ralph F Fuchs, « Academic Freedom : Its Basic Philosophy, Function, and History » (1963) 28:3 *Law & Contemp Probs* 431 à la p 433.

Si les années 1950 et 1960 ont représenté une période d'expansion de l'enseignement supérieur au Canada²⁵, cette expansion n'a cependant pas duré longtemps. Des déficits budgétaires dans les décennies suivantes et des idéologies politiques prônant le désengagement de l'État ont modifié les priorités dans les dépenses publiques²⁶. La diminution du financement public suite à la récession des années 1970 s'est convertie en un sous-financement chronique dans les années 1980 et 1990. En effet, alors que le financement du gouvernement représentait 83,8 % des revenus pour l'ensemble des universités au Canada en 1978, ce chiffre a baissé à 81,4 % en 1988. Puis il a chuté à 64,9 % en 1998 pour se rendre à 57,5 % en 2008²⁷. La diminution a été particulièrement prononcée en Ontario où, entre 1993 et 2004, la proportion des apports publics aux budgets des universités est passée de 73 % à 49 %²⁸.

B. La « corporatisation » comme stratégie organisationnelle face au sous-financement chronique

Forcées de s'adapter face au désengagement financier progressif de l'État, les universités canadiennes ont pris des décisions qui, dans leur ensemble, tendent à une « corporatisation » de l'université. Cette « corporatisation » a eu un effet profond sur la culture au sein de l'université et sur le rôle de l'université dans la société canadienne.

1. CHANGEMENTS DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

En premier lieu, les administrateurs universitaires ont adopté des pratiques de gestion inspirées de l'entreprise moderne²⁹. Par exemple, les administrateurs ont commencé à prioriser l'efficacité, la responsabilisation (accountability) et la productivité dans le processus décisionnel. Les présidents ont été choisis pour leurs compétences managériales³⁰. L'expansion de l'enseignement supérieur dans les années 1950 et 1960 avait exigé des universités canadiennes l'agrandissement de leur

²⁵ Dans cette période, de nouvelles universités ont été créées et les universités existantes ont ajouté de nouvelles installations et de nouveaux programmes pour répondre à la hausse de demande de scolarisation, en particulier de la génération du *baby-boom*. Newson et Buchbinder, « Business », *supra* note 20 à la p 11; Clark, *supra* note 19 à la p 175. En effet, entre 1951-1952 et 1965-1966, la population des étudiants à temps plein au Canada a augmenté de 63 000 à plus de 200 000 personnes. Donald Fisher et al, *Canadian Federal Policy and Postsecondary Education*, Vancouver, Centre for Policy Studies in Higher Education and Training, 2006 à la p 29.

²⁶ Clark, *supra* note 19 à la p 139.

²⁷ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Almanach de l'enseignement postsecondaire 2010-2011*, Ottawa, ACPPU, 2011 à la p 3 [ACPPU].

²⁸ Donald Fisher et al, « The Political Economy of Post-secondary Education : A Comparison of British Columbia, Ontario and Quebec », (2009) 57:5 Higher Education 549 à la p 554 [Fisher, « Political »].

²⁹ Henry Steck, « Corporatization of the University : Seeking Conceptual Clarity » (2003) 585 Higher Education in the Twenty-First Century 66 à la p 74.

³⁰ Janice Newson, « The University on the Ground : Reflections on the Canadian Experience » (2006) 1 Revista del Centro de Estudio y Documentación sobre la Educación superior puertorriqueña 72 à la p 74 [Newson, « Reflections »].

administration afin de gérer des budgets plus importants, une quantité plus élevée de personnel et d'étudiants ainsi qu'une politique interne plus complexe³¹. La poursuite de l'efficacité comme réponse à la pénurie de fonds a ensuite conduit à une professionnalisation de l'administration universitaire ainsi qu'à la centralisation de la prise de décision³².

La « corporatisation » a eu un impact majeur sur le pouvoir décisionnel des facultés. Pour atteindre la rentabilité, les administrateurs ont diminué leur plus grand poste budgétaire : les salaires des professeurs. En outre, le corps enseignant a été de plus en plus fragmenté en des catégories distinctes de postes avec des conditions distinctes d'emploi³³. Les professeurs ont aussi dû assumer de nouvelles tâches et le « surmenage et l'épuisement pur et simple du personnel qui travaille [...] dans un environnement sous-financé » a fait en sorte qu'ils aient moins de temps pour « s'engager dans la gouvernance collégiale de l'institution »³⁴. En conséquence, le corps professoral est devenu de plus en plus marginalisé dans le processus décisionnel de l'université³⁵.

Ces changements au sein de l'université ont également eu un impact sur le pouvoir décisionnel des étudiants. La pression pour remplacer le financement public a forcé les universités à s'appuyer de plus en plus sur les frais de scolarité. De 1978 à 2008, par exemple, la proportion des frais de scolarité dans les revenus des universités canadiennes est passée de 12 % à 35 %³⁶. Les étudiants, conscients que leurs frais de scolarité se substituent au financement de l'État, ont de plus en plus d'exigences envers l'université³⁷. Les administrations universitaires, à leur tour, tendent à considérer les étudiants comme des clients, des consommateurs d'éducation³⁸. Pour attirer et retenir ces clients, les administrations portent une plus grande attention à leur satisfaction, tel qu'en témoignent, par exemple, les mécanismes d'évaluations de cours³⁹. Cette attention ne s'est cependant pas traduite en une plus grande influence des étudiants dans l'élaboration des objectifs et la mission de l'université⁴⁰. Comme les professeurs, ils sont de plus en plus marginalisés dans les processus de décision.

³¹ Newson et Buchbinder, « Business », *supra* note 20 à la p 16; Simon Marginson, « La mondialisation, 'l'Idée d'une université' et ses codes d'éthique » (2007) 19:1 Politiques et gestion de l'enseignement supérieur 31 aux pp 36-37.

³² Buchbinder et Newson, « Linkages », *supra* note 13 à la p 359.

³³ *Ibid.* James Turk, « Introduction : What Commercialization Means for Education » dans James Turk, dir, *The Corporate Campus : Commercialization and the Dangers to Canada's Colleges and Universities*, Toronto, Lorimer & Company Limited, 2000, 3 à la p 7; Steck, *supra* note 29 à la p 78.

³⁴ Wayne N Renke, « Commercialization and Resistance » dans James Turk, dir, *The Corporate Campus : Commercialization and the Dangers to Canada's Colleges and Universities*, Toronto, Lorimer & Company Limited, 2000, 31 à la p 40 [nos traductions].

³⁵ Julia Antonia Eastman, « Recettes et réformes organisationnelles dans l'enseignement supérieur : Quelques aperçus du Canada » (2006) 3:18 Politiques et gestion de l'enseignement supérieur 63 aux pp 69-70.

³⁶ ACPPU, *supra* note 27 à la p 3.

³⁷ Eastman, *supra* note 35 à la p 67.

³⁸ Janice Newson, « Disrupting the 'Student as Consumer' Model : The New Emancipatory Project » (2004) 18:2 International Relations 227 à la p 228, citant David F Nobel.

³⁹ Eastman, *supra* note 35 à la p 68.

⁴⁰ Maria Eliophotou Menon, « Student Involvement in University Governance : A Need for Negotiated Educational Aims? » (2003) 9:3 Tertiary Education and Management 233 à la p 235.

Prises ensemble, les valeurs mises de l'avant par la « corporatisation » de l'université – efficacité, responsabilisation, productivité – et les contraintes placées sur la participation des professeurs et des étudiants ont donc entraîné un déclin de l'influence du sénat académique.

2. LES PARTENARIATS ENTREPRISES-UNIVERSITÉS

La pression pour remplacer le financement public a aussi amené l'administration à chercher de nouvelles sources de financement, de sorte que l'entreprise privée est de plus en plus considérée comme « une source appropriée de revenus [...] des gens biens avec qui on peut faire des affaires »⁴¹. En même temps, les entreprises privées sont devenues de plus en plus conscientes de l'importance de la recherche universitaire pour leur propre survie économique⁴². Ainsi, de nouvelles relations se sont créées entre les entreprises et les universités, la plus notable étant le Forum entreprises-universités pour l'éducation, une organisation réunissant présidents universitaires et présidents d'entreprises créée en 1983⁴³. Le premier rapport du Forum, intitulé « Ensemble vers l'avenir », affirme que les forces économiques « [rapprochent] le milieu de l'enseignement et celui des affaires »⁴⁴. Le rapport fait valoir que les universités canadiennes doivent jouer un rôle crucial dans la reprise économique et favoriser la transition à l'ère de la haute technologie face à une concurrence internationale vigoureuse⁴⁵. Pour ce faire, le rapport argumente que les universités doivent adapter certains de leurs idéaux « culturels », comme le maintien de l'autonomie universitaire, afin d'atteindre la compatibilité nécessaire avec la culture industrielle⁴⁶.

Ces arguments semblent avoir été adoptés par le gouvernement fédéral de sorte qu'à partir des années 1990, ce dernier a commencé à promouvoir activement la participation directe des entreprises dans l'enseignement supérieur au Canada⁴⁷. Par

⁴¹ Steck, *supra* note 29 à la p 75 [notre traduction].

⁴² Les entreprises attendaient des universités qu'elles puissent offrir un accès privilégié aux nouvelles connaissances scientifiques exploitables, en particulier des connaissances liées aux innovations en haute technologie et à l'industrie des biotechnologies. Buchbinder et Newson, « Linkages », *supra* note 13 à la p 360.

⁴³ Le Forum entreprises-universités pour l'éducation a réuni les dirigeants des grandes entreprises privées et publiques canadiennes avec les dirigeants des universités du pays. Les objectifs du Forum étaient de faire progresser la compréhension mutuelle par l'échange d'idées, d'élaborer des énoncés de politique sur les enjeux et questions soi-disant d'intérêt mutuel et de commanditer des activités de coopération. Judith Maxwell et Stephanie Currie, « Ensemble vers l'avenir : La collaboration entreprise-université au Canada », rapport commandé dans le cadre du Congrès du Forum entreprise-universités, Concordia University, Forum entreprise-université, mai 1984 à la p 75.

⁴⁴ *Ibid* à la p 1.

⁴⁵ *Ibid* à la p 2.

⁴⁶ *Ibid* aux pp 65, 68.

⁴⁷ La Stratégie d'innovation du Canada a été annoncée en 2002 dans deux livres blancs. Les livres soulignaient la nécessité de considérer le savoir comme un bien stratégique national et portaient sur la façon de renforcer les sciences et la capacité de recherche afin d'assurer que ces connaissances contribuent à l'édification d'une économie innovatrice au profit de tous les Canadiens. Ils soulignaient également la nécessité d'acquérir les compétences et les attitudes appropriées à une société innovante. En 2010, selon cette stratégie, le Canada devait se classer parmi les cinq premiers pays au monde en

exemple, les programmes de financement fédéraux pour la recherche universitaire ont commencé à exiger des facultés qu'elles réalisent plus d'activités de recherche et développement et qu'elles sollicitent des fonds et de la participation de partenaires du secteur privé⁴⁸. À l'intérieur des trois conseils subventionnaires fédéraux de recherche⁴⁹, par exemple, le soutien financier pour la recherche « libre »⁵⁰ a commencé à diminuer tandis que le soutien pour la recherche « ciblée »⁵¹ avec des partenaires du secteur privé a augmenté⁵².

Les « partenariats » entre les entreprises et les universités sont maintenant très répandus et variés. Ils incluent dons, financement de bourses, contrats de recherche⁵³, enseignement coopératif⁵⁴, brevets et licences⁵⁵, programmes de stages professionnels⁵⁶, nominations de cadres supérieurs au sein de conseils d'administration d'université⁵⁷ et centres de recherche spécialisés qui fournissent à une industrie donnée des services de formation et de consultation⁵⁸. Les universités peuvent aussi devenir des lieux de commercialisation, c'est-à-dire des endroits où les entreprises privées peuvent vendre leurs produits et services⁵⁹.

3. LA TRANSFORMATION DU RÔLE DE L'UNIVERSITÉ CANADIENNE

La « corporatisation » de l'université a contribué à une transformation progressive du rôle de l'université au Canada, d'un établissement qui fournit du savoir en tant que bien public à un établissement qui, quoiqu'il continue à recevoir des fonds publics, est de plus en plus orienté vers une conception du savoir comme propriété

termes de recherche et développement et parmi les leaders mondiaux en fonction de la part des ventes du secteur privé relatives aux innovations issues de la recherche. Voir Industrie Canada, *Atteindre l'excellence : Investir dans les gens, le savoir et les possibilités*, Ottawa, Industrie Canada, 2001 et Développement des ressources humaines Canada, *Le savoir, clé de notre avenir – Le perfectionnement des compétences au Canada*, Hull, Développement des ressources humaines Canada, 2002.

⁴⁸ Fisher, « Political », *supra* note 28 à la p 563.

⁴⁹ Les trois conseils subventionnaires fédéraux de recherche sont les Instituts de recherche en santé du Canada (les IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

⁵⁰ Dans son livre, *Vive la recherche libre!*, Andrée Lajoie fait une distinction entre la recherche *libre* qui désigne « la recherche entreprise par le chercheur selon son choix de sujet et sans aucune contrainte quant aux modalités de réalisation de son projet » et la recherche *ciblée/orientée* qui désigne « une recherche dont la subvention est conditionnelle à l'acceptation d'un thème ou d'un objet de recherche fixé par l'organisme subventionnaire ». Andrée Lajoie, *Vive la recherche libre!*, Montréal, Liber, 2009 à la p 16.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Claire Miriam Polster, *Compromising Positions : The Federal Government and the Reorganization of the Social Relations of Canadian Academic Research*, thèse de doctorat en philosophie, York University, 1994 [non publiée] à la p 110.

⁵³ Maxwell, *supra* note 43 à la p 2.

⁵⁴ *Ibid.* Buchbinder et Newson, « Linkages », *supra* note 13 à la p 370.

⁵⁵ Steck, *supra* note 29 à la p 78.

⁵⁶ Maxwell, *supra* note 43 à la p 3.

⁵⁷ Newson, « Reflections », *supra* note 30 à la p 79.

⁵⁸ Maxwell, *supra* note 43 à la p 2.

⁵⁹ Turk, *supra* note 33 aux pp 4-5.

privée⁶⁰. Bien que les racines de cette transformation remontent aux années 1970, les résultats ont commencé à se manifester clairement dans les années 1990. Comme mentionné ci-dessus, l'équilibre entre le conseil d'administration et le sénat académique s'est décalé et les universités ne fondent plus principalement leurs décisions sur les courants intellectuels qui opèrent en leur sein⁶¹. Au lieu de cela, leurs objectifs d'éducation et de recherche sont plus sensibles aux courants de l'extérieur, c'est-à-dire aux demandes des entreprises et d'un gouvernement incitatif. En effet, un des principaux objectifs de la nouvelle université « liée à l'entreprise [...] et économiquement responsable » est de renforcer sa rentabilité⁶². Donc, les disciplines et départements, les membres des facultés, les étudiants et les campus universitaires dans leur ensemble sont de plus en plus jugés en fonction de leur valeur financière⁶³. À cause de ces changements, effectivement, « l'accent du rôle de l'université dans la création et la diffusion de savoir [est passé] de servir des fins sociales et de larges segments du public [...] à des fins axées sur le marché pour des clientèles ciblées et privées »⁶⁴.

Dans ce contexte, les partenariats entreprises-universités reçoivent un accueil mitigé. D'une part, les administrations universitaires, le gouvernement fédéral et le secteur privé soulignent que « [l]es entreprises et les universités sont en mesure de regrouper leurs ressources afin de réduire les risques financiers encourus par chacune des parties et de mieux tirer profit de leurs investissements respectifs »⁶⁵ et qu'il est nécessaire de considérer le savoir universitaire comme un « bien stratégique national »⁶⁶ intimement lié au développement industriel et économique⁶⁷. D'autre part, les associations des étudiants soulignent le « risque [que les universités deviennent] moins enclines à protéger l'intérêt public [...] lorsque l'enjeu financier des partenariats industriels devient plus important »⁶⁸ alors que les professeurs font valoir que l'examen public de ces partenariats est nécessaire afin de s'assurer qu'ils « ne compromettent pas l'intégrité pédagogique de l'établissement d'enseignement »⁶⁹.

⁶⁰ Newson, « Corporate-Linked », *supra* note 21 à la p 110; Steck, *supra* note 29 à la p 76.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Newson, « Reflections », *supra* note 30 à la p 76 [notre traduction].

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid* [notre traduction].

⁶⁵ Association des universités et collèges du Canada, *En plein essor : Édition 2008 du rapport sur la recherche universitaire et la mobilisation du savoir*, Ottawa, AUCC, 2008 à la p 73.

⁶⁶ Industrie Canada, *supra* note 47 à la p 52.

⁶⁷ Polster, *supra* note 52 aux pp 42-43.

⁶⁸ Caucus national des 2^e et 3^e cycles de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, « Public Risk, Private Gain : An introduction to the commercialisation of university research » (2007) à la p 4, en ligne : FCEE <http://www.cfs-fcee.ca/html/english/research/submissions/public_risk.pdf> [notre traduction].

⁶⁹ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « Énoncé de principes de l'ACPPU : Lignes directrices pour l'acceptation des dons de sources privées » (septembre 2006), en ligne : ACPPU <<http://www.caut.ca/pages.asp?page=277&lang=2>>.

II. Les dons miniers dans les universités canadiennes

Dans le contexte d'une dépendance accrue des universités aux sources de financement privées et de l'accroissement des partenariats entreprises-universités au Canada, l'industrie minière est devenue un acteur important.

A. Caractéristiques des dons réalisés entre janvier 1995 et juin 2011

Bien que les données sur la philanthropie de l'industrie minière ne soient pas centralisées⁷⁰, une recherche préliminaire indique qu'entre janvier 1995 et juin 2011, 21 universités canadiennes ont reçu 53 dons d'entreprises minières, de personnes qui ont fait fortune dans l'industrie minière ou de fondations créées par ces dernières. Ces dons totalisent plus de 459,8 millions de dollars et prennent diverses formes comme le financement de bourses d'études, de chaires et d'unités de recherche ainsi que le financement d'écoles spécifiques au sein d'une université. Les montants des dons varient entre 25 000 et 50 millions de dollars⁷¹. Il vaut la peine de noter que 79,7 % de ces dons ont été faits aux 20 plus grandes universités canadiennes sur un total de 83 universités⁷². Dans au moins deux cas, les dons ont été faits en actions d'entreprise⁷³. L'ensemble des données recueillies se trouve à l'annexe 1.

Certains donateurs peuvent être liés à une université par un lien personnel. Par exemple, Pierre Lassonde, co-fondateur et président de Franco-Nevada, a donné 8

⁷⁰ D'une part, selon Statistique Canada, les dons sont classés selon que le donneur est un individu, une entreprise commerciale ou un organisme à but non lucratif (comme une fondation). Les données sur la philanthropie du secteur minier ne sont centralisées qu'à l'égard de dons faits par les entreprises minières et incluses sur leur déclaration de revenus. Elles ne tiennent pas compte, par conséquent, des dons faits par des individus ou par des fondations liés au secteur minier. D'autre part, l'information concernant les dons faits par des individus, des entreprises commerciales ou des organismes à but non lucratif est rapportée par les universités, mais elle n'est pas ventilée par secteur. Entrevue avec l'analyste principal Ed Holmes, Statistiques financières et fiscales des entreprises, Statistique Canada par l'auteure (21 juin 2011).

⁷¹ La méthodologie utilisée pour la collecte de données comporte l'examen des sources suivantes : les sites web, communiqués de presse et rapports annuels des entreprises minières, les sites web et les communiqués de presse des universités canadiennes et les sites web et rapports des associations minières nationales et régionales. Les montants de trois dons n'ont pas été divulgués.

⁷² Les 20 plus grandes universités canadiennes en fonction du nombre d'étudiants à temps plein sont l'Université de Toronto, l'Université de York, l'Université de Montréal, l'Université de Colombie-Britannique, l'Université de l'Alberta, l'Université d'Ottawa, l'Université de Western Ontario, l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Waterloo, l'Université du Manitoba, l'Université de Calgary, l'Université Concordia, l'Université McMaster, l'Université Ryerson, l'Université de Guelph, l'Université de Carleton, l'Université Queen's à Kingston et l'Université Simon Fraser. ACPPU, *supra* note 27 à la p 42.

⁷³ En 2009, Osisko Mining Corporation et Robert Wares, Vice-président exécutif, chef de l'exploitation et fondateur, ont fait un don commun de 500 000 \$ en actions de l'entreprise à l'Université de McGill. Canadian Mining Journal, « University receives shares in mining company » (23 décembre 2009), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000352306>> [Canadian Mining Journal, « University »]. En 2011, George Dembroski, ancien membre du Conseil d'administration de Cameco Corporation, a fait don de 1 million de dollars en actions de l'entreprise à l'Université de Saskatchewan : University of Saskatchewan, « Donation allows U of S business students to invest real money » (16 mai 2011), en ligne : University of Saskatchewan <http://announcements.usask.ca/news/archive/2011/05/donation_allows.html>.

millions de dollars en 2002 à son *alma mater*, l'Université de Montréal, pour l'agrandissement de l'École Polytechnique de Montréal⁷⁴. Une université peut également chercher à attirer des bailleurs de fonds pour un projet particulier : en 2008, la campagne de financement de l'Université Laurentienne, « Objectif 50 : Notre campagne », a reçu 4,5 millions de dollars de Vale Inco Ltd pour le Centre d'études sur les lacs (renommé par la suite le Centre d'études sur les lacs Vale Inco)⁷⁵.

Tableau 1 : Dons cumulés des entreprises minières aux universités canadiennes, selon qu'ils sont destinés aux secteurs miniers, non miniers ou indéfinis/mixtes, janvier 1995 - juin 2011

Université	Thème			Total des dons
	Minier	Non minier	Indéfini/mixte	
Université de Colombie-Britannique (Vancouver, Colombie-Britannique)	9 525 000 \$	8 000 000 \$	75 000 000 \$	92 525 000 \$
Université de Toronto (Toronto, Ontario)	34 125 000 \$	41 400 000 \$		75 525 000 \$
Université de Calgary (Calgary, Alberta)	50 000 000 \$			50 000 000 \$
Université McGill (Montréal, Québec)	7 900 000 \$	25 000 000 \$		32 900 000 \$
Université de York (Toronto, Ontario)		28 000 000 \$		28 000 000 \$
Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	22 400 000 \$	5 500 000 \$		27 900 000 \$
Université d'Ottawa Ottawa, Ontario)	1 500 000 \$	25 000 000 \$		26 500 000 \$
Université de Western Ontario (London, Ontario)		26 000 000 \$		26 000 000 \$
Université Memorial (St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)	20 750 000 \$			20 750 000 \$
Université de Dalhousie (Halifax, Nova Scotia)		20 000 000 \$		20 000 000 \$
Université de Nipissing (North Bay, Ontario)		15 000 000 \$		15 000 000 \$

⁷⁴ École Polytechnique de Montréal, « Renseignements généraux – Campus », en ligne : École Polytechnique de Montréal <<http://www.polymtl.ca/rensen/gen/toutPoly/campus/index.php>> [École].

⁷⁵ Academia Group, « Laurentian Launches Fundraising Campaign with \$22 Million » (29 janvier 2008), en ligne : Academia Group <<http://www.academicagroup.ca/node/1150>> [Academia].

Université de Montréal (Montréal, Québec)	8 000 000 \$	5 000 000 \$		13 000 000 \$
Université de Queen's (Kingston, Ontario)	10 000 000 \$			10 000 000 \$
Université Simon Fraser (Vancouver, Colombie Britannique)		10 000 000 \$		10 000 000 \$
Université de Nouveau- Brunswick (Fredericton, Nouveau-Brunswick)	1 200 000 \$	250 000 \$	3 000 000 \$	4 450 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi (Saguenay-Lac- Saint-Jean, Québec)	4 000 000 \$			4 000 000 \$
Université de Guelph (Guelph, Ontario)	1 000 000 \$	1 000 000 \$		2 000 000 \$
Université de Saskatchewan (Saskatoon, Saskatchewan)		1 000 000 \$		1 000 000 \$
Université Lakehead (Thunder Bay, Ontario)	150 000 \$			150 000 \$
Université de Manitoba (Winnipeg, Manitoba)	100 000 \$			100 000 \$
Université Brock (St Catherine's, Ontario)			30 000 \$	30 000 \$
Total	170 650 000 \$	211 150 000 \$	78 030 000 \$	459 830 000 \$

Source : élaboration de l'auteure, juin 2011.

Les trois principales universités récipiendaires sont l'Université de Colombie-Britannique, l'Université de Toronto et l'Université de Calgary avec des contributions reçues entre janvier 1995 et juin 2011 s'élevant respectivement à un montant de 92,5 millions, 75,5 millions et 50 millions de dollars. Pour mettre ces chiffres en perspective, on évalue que, sur la période allant d'avril 1995 à mars 2010, ces dons représentent respectivement environ 12,9 %, 4,5 % et 4,1 % des dons privés à ces trois universités. Comme il est possible de le remarquer dans ces trois cas, les contributions du secteur minier sont significatives.

Tableau 2 : Importance relative des dons de sources privées et provenant du secteur minier, avril 1995 - mars 2010, en milliers de dollars

Université	Total cumulé des revenus annuels de l'université ⁷⁶	Total cumulé des revenus universitaires provenant des dons privés ⁷⁷	Pourcentage de revenu provenant des dons privés	Total cumulé des dons privés provenant du secteur minier	Pourcentage de dons privés provenant du secteur minier
Université de Colombie-Britannique	18 984 757 \$	718 099 \$	3,8 %	92 525 \$	12,9 %
Université de Toronto	26 473 187 \$	1 695 328 \$	6,4 %	75 525 \$	4,5 %
Université de Calgary	11 063 812 \$	1 210 917 \$	10,9 %	50 000 \$	4,1 %

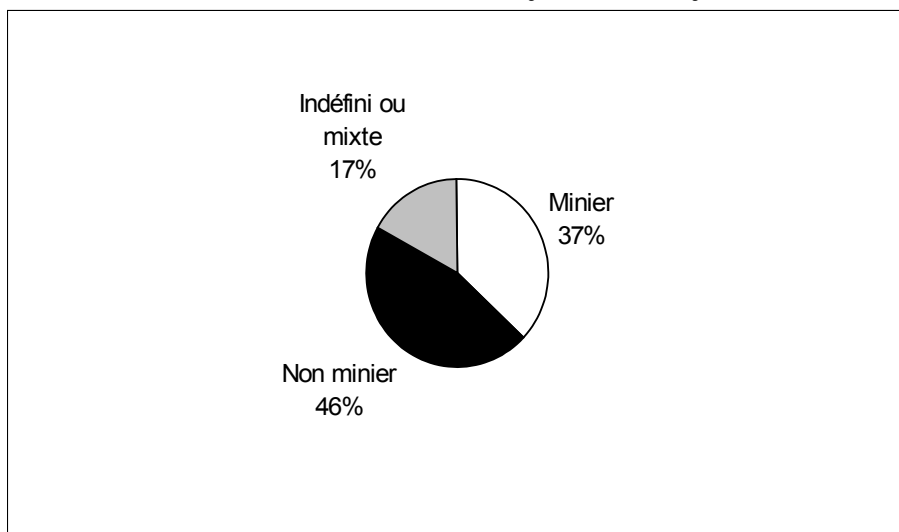
Source : élaboration de l'auteure, juin 2011.

Un autre aspect de la philanthropie de l'industrie minière semble être la diversification des activités académiques qui en font l'objet. Alors qu'une partie de ces dons est destinée à la recherche et au développement dans des disciplines directement liées à l'exploration et à l'exploitation minière telles que l'ingénierie et la géologie, une partie importante est également dirigée vers des activités qui ne sont pas traditionnellement associées à l'industrie. Cette tendance semble par ailleurs s'accroître : durant la période allant de janvier 2007 à juin 2011, les contributions au secteur non minier représentent 62 % du total des dons, comparativement à 46 % entre janvier 1995 et juin 2011.

⁷⁶ Voir annexe 2 : Revenus annuels de l'Université de Colombie-Britannique, de l'Université de Toronto et de l'Université de Calgary, avril 1995 à mars 2010. Ce tableau est élaboré sur la base des données rendues publiques par Statistique Canada; cependant, il est possible qu'une analyse plus détaillée sur le mode de compilation utilisé par les universités soit nécessaire compte tenu de l'écart important constaté entre l'Université de Colombie-Britannique et les deux autres universités.

⁷⁷ Voir annexe 3 : Total des revenus annuels de l'Université de Colombie-Britannique, de l'Université de Toronto et de l'Université de Calgary provenant de dons privés, avril 1995 à mars 2010. Voir *supra* note 76.

Graphique 1 : Dons aux universités canadiennes dans les secteurs miniers, non miniers et indéfinis/mixtes, janvier 1995 - juin 2011



Source : élaboration de l'auteure, juin 2011.

Il faut noter en outre que les dons compilés ici ne comprennent pas les bourses offertes par la Fondation de l'industrie minière canadienne pour l'éducation (FIMCE), un regroupement de 25 entreprises « commanditaires » du secteur minier⁷⁸. Depuis 1964, le FIMCE attribue des bourses annuelles aux étudiants de premier cycle qui poursuivent des études liées à l'industrie minière. En 2010, le FIMCE a attribué un total d'environ 200 000 \$ en bourses à 100 étudiants dans des universités partout au Canada⁷⁹.

B. Les protocoles d'entente

Un don est souvent géré par un protocole d'entente, un contrat par lequel un donateur s'engage à fournir des ressources et par lequel, en retour, l'université

⁷⁸ Les commanditaires sont Agnico-Eagle Mines Limited, BHP Diamonds Incorporated, Barrick Gold Corporation, J.P. Bickell Foundation, Cameco Corporation, Compagnie Minière Québec Cartier, Diavik Diamond Mines Incorporated, Dynatec Corporation, Goldcorp Incorporated, Hatch Associates Limited, High River Gold Mines Limited, HudBay Minerals Incorporated, IAMGOLD Corporation, Inmet Mining Corporation, Kinross Gold Corporation, Les Ressources Campbell Incorporated, Northgate Exploration Limited, SGS Lakefield Research Limited, SNC Lavalin Engineers & Constructors, SOQUEM, Strathcona Mineral Services Limited, Suncor Energy Foundation, Syncrude Canada Limited, Teck Cominco Limited et Vale Inco Limited. Fondation de l'industrie minière canadienne pour l'éducation, « Commanditaires », en ligne : FIMCE <http://cmief.ca/french/sponsors_fr.html>.

⁷⁹ Entrevue avec le Président du Conseil Graham Farquharson par l'auteure, (21 juin 2011), Fondation de l'industrie minière canadienne pour l'éducation (FIMCE).

s'engage à les utiliser d'une certaine manière. Il stipule les conditions sur lesquelles se sont entendus le donateur et le bénéficiaire et régit le « partenariat ». Parmi les conditions imposées par l'entreprise, le protocole précisera si le don est « désigné », c'est-à-dire devant être utilisé pour un département ou programme particulier, par exemple, ou « non désigné », auquel cas l'activité à laquelle le soutien est dirigé n'est pas spécifiée. Le protocole précisera également si le don est « restreint » – ne couvrant que l'achat de livres de bibliothèque, par exemple – ou « sans restriction »⁸⁰.

Les protocoles d'entente peuvent aussi inclure des conditions au versement d'un don ainsi que des conditions sur le rôle de l'entreprise dans la prise de décisions concernant l'utilisation du don⁸¹. Pour les dons versés sur plusieurs années, les versements peuvent dépendre de la satisfaction de l'entreprise envers les résultats obtenus⁸².

Certaines modalités de mise en œuvre sont particulièrement bien illustrées par les dons de Peter Munk à l'Université de Toronto. En 1996, Peter Munk, de concert avec ses entreprises Horsham et Barrick Gold, a fait un don de 6,4 millions de dollars à l'Université de Toronto pour établir le Centre Munk d'études internationales (ci-après le Centre Munk)⁸³. Le protocole d'entente⁸⁴, qui a créé une « relation académique d'affaires »⁸⁵, a été signé en 1997 sans consultation avec le Conseil académique⁸⁶. Dans l'accord, l'Université s'engage à ce que le Centre Munk se situe « parmi les priorités les plus élevées de l'Université pour l'attribution de son financement, y compris ses propres ressources internes »⁸⁷. En 2000, *The Varsity*, un journal étudiant de l'Université de Toronto, a dû avoir recours à la politique d'accès à l'information de l'université afin de rendre publiques les clauses du protocole⁸⁸. L'accord stipulait notamment qu'une partie du don serait versée à l'avance, le reste étant payé en versements annuels sur les dix prochaines années⁸⁹.

Les versements annuels sont subordonnés à certaines conditions. L'une d'elles est la création d'un conseil académique sur les études internationales composé

⁸⁰ Voir par exemple Queen's University, « Gift Acceptance Policy » (décembre 2002), en ligne : Queen's University <<http://www.queensu.ca/secretariat/policies/senateandtrustees/gift.html>> [nos traductions].

⁸¹ Steck, *supra* note 29 à la p 78.

⁸² Newson, « Reflections », *supra* note 30 à la p 75.

⁸³ William Graham, « Academic Freedom or Commercial License? » dans James Turk, dir, *The Corporate Campus : Commercialization and the Dangers to Canada's Colleges and Universities*, Toronto, Lorimer & Company Limited, 2000, 23 à la p 24.

⁸⁴ Le protocole d'entente de 1997 n'a pas été rendu public. L'information citée ici vient donc de sources secondaires.

⁸⁵ Extrait du protocole d'entente cité dans Graham, *supra* note 83 à la p 24 [notre traduction].

⁸⁶ En 1972, la forme de gouvernance à l'Université de Toronto a changé d'un système bicaméral avec un sénat et conseil d'administration à un système monocaméral appelé *Governing Council*, incluant un Conseil académique, qui remplit certaines des fonctions du sénat académique. Les décisions ayant des conséquences académiques requièrent l'approbation du Conseil académique du *Governing Council*. University of Toronto, « A Brief History and Description of the Governing Council of the University of Toronto » (11 août 2005), en ligne : University of Toronto : <<http://www.governingcouncil.utoronto.ca/Assets/Governing+Council+Digital+Assets/Information+Manual/2.01.01.pdf>>; Meg Murphy, « Munk Contract 'scandalous' », *The Varsity* (24 novembre 1997) 2.

⁸⁷ Graham, *supra* note 83 à la p 24 [notre traduction].

⁸⁸ Murphy, *supra* note 86 à la p 1.

⁸⁹ *Ibid.*

de représentants de différentes facultés et programmes de l'université. Le conseil, à son tour, maintient une coopération avec le Conseil consultatif international de Barrick Gold, dont le mandat est de « fournir l'assistance et les ressources au conseil [sur les études internationales] et au [Centre Munk] que le conseil [consultatif international], à sa discrétion, juge appropriés. Le conseil [sur les études internationales] y sera réceptif »⁹⁰. À l'époque, le Conseil consultatif international de Barrick était présidé par l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney. L'ancien président américain George Bush Senior était un haut conseiller honoraire et Peter Munk a également siégé au conseil.

Une autre condition interdit à l'Université de couper son financement au Centre Munk pendant 30 ans⁹¹. Le protocole ne contenait à l'origine aucun article visant à protéger la liberté académique de l'université. Il a par la suite été modifié en raison des protestations au sein de la communauté universitaire⁹².

En avril 2010, l'Université de Toronto a annoncé que la Peter and Melanie Munk Charitable Foundation avait fait un don de 35 millions de dollars pour élargir et transformer le Centre Munk en École Munk d'affaires internationales (ci-après l'École Munk)⁹³. Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont aussi annoncé qu'ils contribueraient par le biais de la somme de 25 millions de dollars chacun à l'École⁹⁴. Comme pour l'accord précédent, un protocole avait été signé en novembre 2009 sans consultation avec le Conseil académique puisque seul le plan original contenant l'idée de l'École avait été approuvé par le Conseil et ce, avant que l'Université ne reçoive le deuxième don de la Fondation Munk⁹⁵. Le protocole, rendu public par John Hamel, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Toronto, stipule entre autres que le directeur de l'École Munk doit se réunir chaque année avec le conseil d'administration de la Fondation Munk après la remise d'un rapport écrit pour discuter des programmes, activités et initiatives de l'École⁹⁶. Il stipule également qu'un don supplémentaire de 15 millions de dollars pour trois chaires et trois chercheurs serait versée seulement à la suite d'une évaluation indépendante en 2015-2016⁹⁷ et à la condition que la Fondation Munk détermine que l'Université ait atteint son l'objectif (défini dans le protocole) « [de] devenir une des

⁹⁰ *Ibid*, citant le protocole d'entente entre Peter Munk, Horsham, Barrick Gold et l'Université de Toronto [notre traduction].

⁹¹ Alex Kazia, Naushad Ali Husein et Jade Colbert, « Welcome to your Corporate Campus » *The Varsity* (10 avril 2008), en ligne : [The Varsity <http://thevarsity.ca/2008/04/10/welcome-to-your-corporate-campus/>](http://thevarsity.ca/2008/04/10/welcome-to-your-corporate-campus/).

⁹² *Ibid*. Le contenu exact de ces modifications n'est décrit dans aucune des sources disponibles en ce moment.

⁹³ Selon l'accord, 5 millions de dollars pour chacune des années 2010, 2011 et 2012, suivi par 1 million de dollars chaque année suivante jusqu'à 2017 et un don supplémentaire éventuel de 15 millions de dollars. Peter and Melanie Munk Charitable Foundation et The Governing Council of the University of Toronto, « Memorandum of Agreement » (29 novembre 2009) à la p 4 [*Munk*].

⁹⁴ Linda McQuaig et Neil Brooks, *The Trouble with Billionaires*, Toronto, Penguin Books, 2010 à la p 196.

⁹⁵ Paul Hamel et John Valleau, « The Perils of Philanthropy : The Case of the Munk School » (2 février 2011), en ligne : [The Blue and White <http://theblueandwhite.ca/article/2011/02/09/00/00/10/the-perils-of-philanthropy.html>](http://theblueandwhite.ca/article/2011/02/09/00/00/10/the-perils-of-philanthropy.html).

⁹⁶ *Munk*, *supra* note 93, art 16.

⁹⁷ *Ibid*, art 13.

principales institutions mondiales de recherche, d'étude et d'enseignement » en études internationales⁹⁸. Dans l'hypothèse où l'Université ne rencontrerait pas cet objectif, une évaluation de suivi serait réalisée dans les trois années suivant l'évaluation initiale. L'Université s'engage à « prendre les mesures nécessaires, à ses frais, pour mettre en œuvre [les] recommandations » de l'évaluation de suivi⁹⁹.

À la différence de l'accord précédent, les parties s'engagent dans le préambule à respecter la liberté académique¹⁰⁰. Cependant, aucun article spécifique n'assure sa protection.

III. Les impacts de la philanthropie minière dans les universités canadiennes

Dans une interview avec *The Globe and Mail*, Peter Munk a déclaré : « Je me considère chanceux. [...] J'ai fait de l'argent et je souhaite le redonner »¹⁰¹. Quant à Seymour Schulich, co-fondateur de l'entreprise Franco-Nevada et donateur de 50 millions de dollars à l'École de musique de l'Université McGill (renommé depuis École de musique Schulich), il a affirmé : « [Q]uelle meilleure façon de redonner [...] que d'investir dans l'éducation des générations suivantes? »¹⁰². Incidemment, l'École consacre une page web entière à son bienfaiteur, le décrivant comme un homme d'affaire doué dont « [l]a libéralité [...] est en accord avec sa conviction que les riches ont la responsabilité de mettre leur richesse au service du bien public »¹⁰³.

Malgré la prétention voulant que les dons surgissent d'un sens du devoir et du désir de rendre à la société, la littérature suggère que la philanthropie relève d'un phénomène plus complexe, dont les ramifications dépassent même l'enceinte de l'université. Quels sont les effets potentiels de ces dons sur la liberté académique et l'autonomie des institutions d'enseignement supérieur du Canada? De quelle manière la philanthropie dirigée aux universités s'articule-t-elle avec les intérêts de l'industrie dans le contexte actuel?

La section qui suit tente de répondre à ces questions. Tout d'abord, elle explorera les raisons qui poussent les entreprises à s'engager dans la philanthropie. Deuxièmement, elle identifiera certains risques potentiels associés à la philanthropie minière pour la liberté académique et la production du savoir. L'argument ci-dessous tentera de déterminer ce que l'industrie minière peut gagner à influencer la production

⁹⁸ *Ibid*, art 3 [notre traduction].

⁹⁹ *Ibid*, art 13 [notre traduction].

¹⁰⁰ *Ibid* au para J.

¹⁰¹ Richard Blackwell, « Peter Munk : 'I've made some money and I wish to give it back' », (30 décembre 2010), en ligne : *The Globe and Mail* <<http://www.theglobeandmail.com/news/national/nation-builder/peter-munk-ive-made-some-money-and-i-wish-to-give-it-back/article1852735/>> [notre traduction].

¹⁰² École de musique Schulich, « Seymour Schulich : Générosité, leadership et vision » (5 mars 2012), en ligne : Université McGill <<http://www.mcgill.ca/music/fr/école-de-musique-schulich/seymour-schulich>>.

¹⁰³ *Ibid*, citant Heather Munroe-Blum, présidente et vice-chancelière de l'Université McGill.

du savoir. Cela est fondé sur l'hypothèse voulant qu'il est nécessaire de comprendre la polémique entourant le secteur minier et, pour les entreprises, le besoin de légitimation qui en découle afin de bien saisir l'impact de la philanthropie minière à l'endroit des universités.

A. Les motivations des entreprises philanthropes

Au Canada, les entreprises opèrent dans un environnement où l'altruisme – c'est-à-dire le désir que la vie des autres s'améliore¹⁰⁴ – est une norme sociale dominante¹⁰⁵. Selon l'Agence du revenu du Canada, un don est « un transfert volontaire de biens [...] sans perspective de rendement. Le donateur ou toute personne désignée par lui ne doit s'attendre à voir aucun avantage de quelque nature que ce soit, sauf si l'avantage est de valeur nominale »¹⁰⁶. Ceci étant, deux approches permettent d'identifier l'intérêt que revêt l'activité philanthropique pour une entreprise.

D'une part, une entreprise peut poser des gestes philanthropiques dans le but de maximiser ses gains dans une logique de marché. Selon Henderson et Malani, dans une société qui valorise l'altruisme, les clients dans lequel le marché se développe demandent de l'altruisme, ce que les entreprises fournissent¹⁰⁷. Une manière de faire est de poser des gestes philanthropiques, développant ainsi un avantage concurrentiel¹⁰⁸. La philanthropie peut également contribuer à maximiser les profits en augmentant la visibilité de l'entreprise et en attirant ou en retenant les employés¹⁰⁹. Ainsi, si l'entreprise répond à la demande d'altruisme de ses employées de telle sorte qu'ils soient fiers de leur milieu de travail, la philanthropie peut diminuer le roulement de personnel, renforcer la stabilité interne et augmenter le niveau de production¹¹⁰.

D'autre part, une entreprise peut poser des gestes philanthropiques pour assurer sa survie à long terme. Cette lecture est enracinée dans la théorie de la légitimité qui considère les entreprises comme des institutions sociales dépendantes de l'acceptation sociale de leur rôle et de leurs activités. Selon cette théorie, une entreprise perdra de sa légitimité si elle s'engage dans des actions commerciales

¹⁰⁴ M Todd Henderson et Anup Malani, « Corporate Philanthropy and the Market for Altruism » (2008) John M. Olin Law & Economics Working Paper No. 399 à la p 3.

¹⁰⁵ Une enquête de 2007 a révélé que 23 millions de Canadiens avaient fait un don à un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif dans la période de 12 mois visés par l'enquête. Cela représentait 84 % de la population âgée de 15 ans et plus et un total de 10 milliards de dollars. Statistique Canada. *Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*, 71-542-XIF, Ottawa, StatCan, 2009 à la p 9.

¹⁰⁶ Agence du revenu du Canada, « Bulletin d'interprétation en matière d'impôt sur le revenu, IT-110R3 » (9 septembre 2002), en ligne : ARC <<http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it110r3/it110r3-f.html>>.

¹⁰⁷ Henderson et Malani, *supra* note 104 aux pp 3-4.

¹⁰⁸ Carole Chouinard, « Considerations in Corporate Giving », (2009) 21:4 *The Philanthropist* 297 aux pp 297-298.

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ Theresa L M Man, « Corporate Giving : A Tax Perspective » (18 septembre 2006), en ligne : Carters <http://www.carters.ca/pub/article/charity/2007/tlm_corpgiving.pdf>.

contraires aux normes sociales établies ou si ces dernières changent de manière à les rendre inacceptables¹¹¹. Par exemple, dans le cas d'une entreprise dont l'activité pollue l'environnement, il y aura un « déficit de légitimité » entre la performance de l'entreprise et l'attente sociale voulant que les entreprises respectent l'environnement. Un déficit qui s'élargit constamment menacera la croissance et la survie de l'entreprise¹¹².

Neu, Warsame et Pedwell font valoir que l'entreprise essaiera de réduire son déficit de légitimité pour éviter l'intervention étatique ou d'autres actions perturbatrices de la part d'acteurs externes tel que, notamment, le boycott de ses produits¹¹³. La philanthropie est utile en ce sens qu'elle améliore l'image publique, construit un capital social et consolide l'appui des citoyens et des gouvernements dans les communautés où les entreprises opèrent sans impliquer de changements substantiels dans leur manière d'opérer¹¹⁴. En d'autres mots, une entreprise peut choisir la philanthropie comme « stratégie de conformité cérémonielle », cohérente avec les attentes sociales tout en laissant ses opérations essentielles intactes¹¹⁵. Ainsi, une entreprise peut poser des gestes philanthropiques très visibles dans le but de projeter une image de légitimité et de détourner l'attention ou de mitiger l'impact d'un comportement illégitime¹¹⁶. En fait, Williams et Barrett ont montré que si l'image d'une entreprise est ternie par des violations environnementales ou aux droits des travailleurs, des gestes philanthropiques diminuent l'impact négatif, et ce, même si les violations continuent¹¹⁷.

Les entreprises privilégient la philanthropie pour diminuer leur déficit de légitimité en partie parce que le gouvernement fédéral crée des incitatifs en ce sens comme des déductions fiscales¹¹⁸. Les entreprises ont droit à des déductions pour dons de bienfaisance et le soutien des causes charitables peut être déductible comme dépenses d'entreprise en vertu de l'article 110.1 de la Loi de l'impôt¹¹⁹. Pour reprendre l'exemple des dons de Munk à l'Université de Toronto, nous constatons que sur le don de 35 millions de dollars, Munk recevra une déduction d'impôt de 16 millions de dollars, ce qui réduit le coût de sa contribution à 19 millions de dollars¹²⁰.

Le choix des bénéficiaires des actions philanthropiques des entreprises est une question tout aussi importante. L'entreprise peut mieux réduire son déficit de

¹¹¹ S Prakash Sethi, « A Conceptual Framework for Environmental Analysis of Social Issues and Evaluation of Business Response Patterns » (1979) 4:1 *The Academy of Management Review* 63 à la p 65.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Dean Neu, H Warsame et K Pedwell, « Managing Public Impressions : Environmental Disclosures in Annual Reports » (1998) 23:3 *Accounting, Organizations and Society* 265 à la p 265.

¹¹⁴ Chouinard, *supra* note 108 à la p 297; Man, *supra* note 110 à la p 3.

¹¹⁵ John W Meyer et Brian Rowan, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony » (1977) 83:2 *American Journal of Sociology* 340 à la p 341 [notre traduction].

¹¹⁶ Jennifer C Chen, Dennis M Pattern et Robin W Roberts, « Corporate Charitable Contributions : A Corporate Social Performance » (2008) 82 *Journal of Business Ethics* 131 à la p 134 [notre traduction].

¹¹⁷ Robert J Williams et J Douglas Barrett, « Corporate Philanthropy, Criminal Activity, and Firm Reputation : Is There a Link? » (2000) 26 *Journal of Business Ethics* 341 à la p 346.

¹¹⁸ Man, *supra* note 110 à la p 3.

¹¹⁹ *Loi de l'impôt sur le revenu*, LRC 1985, c 1 (5^e supp), art 110(1).

¹²⁰ McQuaig, *supra* note 94 à la p 198.

légitimité en s'associant avec des « symboles, des valeurs ou des institutions qui ont une forte légitimité sociale »¹²¹. Un sondage d'Imagine Canada mené auprès de 2 200 entreprises canadiennes a révélé que 15 % de leurs dons ont été dirigés vers les collèges et les universités, derrière les dons aux services sociaux (19 %) et au secteur de la santé (17 %)¹²². Dans son étude de 2006 sur les motifs des dons des entreprises, Gan fait valoir ce qui suit :

[Les e]ntreprises sont plus susceptibles de choisir des causes « stratégiques » qui sont cohérentes avec leur image de marque ou leurs objectifs. Une entreprise pourrait préférer donner à un collège [ou à une université] parce que ce geste permet à l'entreprise de projeter une image nourricière et progressiste.¹²³

Parfois, donner à une université peut permettre de démultiplier la visibilité de l'entreprise grâce à la prééminence du nom du donateur sur un édifice ou une chaire. L'Université Laurentienne, par exemple, possède une politique claire quant à la dénomination des immeubles, chaires, etc. : pour 3 millions de dollars, un donateur peut donner son nom à une chaire; pour 250 000 dollars le donateur donnera son nom à un poste de professeur¹²⁴. L'Université Carleton possède des lignes directrices générales pour la nomination d'une infrastructure, exigeant une contribution équivalente à 10 % ou 15 % du coût total de construction pour donner son nom à un immeuble durant toute la vie utile de celui-ci¹²⁵.

Par exemple, le protocole d'entente de 2010 avec l'Université de Toronto prévoit que l'École Munk sera logée dans une maison patrimoniale restaurée sur la rue Bloor Ouest, à Toronto¹²⁶. Toutes les enseignes extérieures de l'École portent clairement le nom de Peter Munk¹²⁷. L'École dispose également d'un panneau lumineux annonçant les dernières nouvelles du monde¹²⁸. Tout cela assure ainsi que :

des milliers de personnes qui passent chaque jour ne verront pas seulement les titres des nouvelles, mais aussi un rappel constant de la générosité de Peter Munk et de son engagement envers l'enseignement supérieur et la compréhension globale. [...] Quelles que soient les controverses qui poursuivent Munk à l'étranger [...], [son nom] est associé à des choses plus

¹²¹ John Dowling et Jeffrey Pfeffer, « Organizational Legitimacy : Social Values and Organizational Behavior » (1975) 18:1 *Pacific Sociological Review* 122 à la p 127 [notre traduction].

¹²² Imagine Canada, *Pratiques, motivations et difficultés de l'investissement communautaire des entreprises : Constatations de l'Enquête canadienne sur les contributions des entreprises à la collectivité* (2010), en ligne : [Imagine Canada <http://library.imaginecanada.ca/files/nonprofitscan/fr/misc/bctc_presentation_2010_fr.pdf>](http://library.imaginecanada.ca/files/nonprofitscan/fr/misc/bctc_presentation_2010_fr.pdf).

¹²³ Ailian Gan, « The Impact of Public Scrutiny on Corporate Philanthropy » (2006) 26 *Journal of Business Ethics* 217 à la p 231 [notre traduction].

¹²⁴ Université Laurentienne, « Politique de dénomination de l'université », en ligne : Université Laurentienne <http://www.laurentian.ca/Laurentian/Home/Departments/Development+Office/Naming+Policy/Naming_Policy.htm?Laurentian_Lang=fr-CA>.

¹²⁵ Carleton University, « Philanthropy Naming Policy » (2009), en ligne : Carleton University <<http://www2.carleton.ca/secretariat/policies/philanthropic-naming-policy/>>.

¹²⁶ Munk, *supra* note 93 à la p 2.

¹²⁷ *Ibid* à la p 9.

¹²⁸ McQuaig, *supra* note 94 à la p 198.

nobles. [Il] est lié de manière indélébile à de bonnes œuvres et gravé sur des bâtiments publics importants.¹²⁹

En outre, le protocole d'entente indique que l'Université doit mettre en place une stratégie médiatique massive pour promouvoir l'image de marque de l'École Munk¹³⁰, assurant ainsi que même les personnes qui ne peuvent passer devant l'École seront au courant de la connexion entre Peter Munk et l'Université de Toronto.

Cette pratique induit parfois une perception inexacte de l'importance de la contribution du donateur, représentant ainsi un avantage supplémentaire pour l'entreprise. McQuaig et Brooks relèvent, par exemple, qu'en prenant en compte les déductions d'impôts et le fait que les gouvernements de l'Ontario et fédéral ont annoncé qu'ils contribueraient chacun 25 millions de dollars à l'École Munk¹³¹, « l'apport total des contribuables canadiens [est] d'au moins 66 \$ millions. Mais quand est venu le temps de nommer l'édifice, les 66 \$ millions des contribuables ont simplement disparu »¹³².

B. Les implications de la philanthropie minière dans les universités canadiennes

Que ce soit en vertu d'un « marché de l'altruisme » ou pour réduire un déficit de légitimité, l'idée que la philanthropie soit liée aux intérêts des entreprises exige de s'interroger sur sa signification pour d'autres acteurs. En ce sens, la section ci-dessous se penche d'abord sur les risques de ce type de philanthropie qui s'appliquent au sein de l'université elle-même. La section suivante abordera les impacts possibles, hors des murs de l'université, sur la dynamique de réglementation et de légitimation qui caractérise le secteur minier.

1. UN EFFET DISSUASIF?

Le principe de liberté académique exige que la communauté universitaire soit libre d'enseigner, d'apprendre et d'étudier sans interférence extérieure ainsi que de publier librement les résultats de la recherche, à condition que la communauté universitaire se conforme aux normes professionnelles nationales et internationales telles que la révision par les pairs¹³³.

Lorsque des accords entreprises-universités contiennent des clauses de financement qui conditionnent le financement subséquent à la satisfaction des bailleurs de fonds, la liberté académique peut être mise en péril. Un premier risque potentiel de la philanthropie dirigée aux universités est donc associé à l'effet dissuasif que le financement privé peut avoir sur l'examen objectif des activités des entreprises

¹²⁹ *Ibid* [notre traduction].

¹³⁰ Munk, *supra* note 93 à la p 7.

¹³¹ McQuaig, *supra* note 94 à la p 198.

¹³² *Ibid*.

¹³³ Voir UNESCO, *supra* note 14.

minières. Si les conclusions de la recherche universitaire sont, par exemple, désagréables au donateur, une tension pourrait être créée entre, d'une part, les responsabilités de recherche et de publication de la communauté universitaire et, d'autre part, la responsabilité de l'administration d'assurer la satisfaction des bailleurs de fonds¹³⁴. Cette tension serait encore exacerbée par la responsabilité de l'administration de veiller à un financement durable, objectif qui pourrait être fortement compromis si un financement important était perdu¹³⁵.

La littérature suggère que cette tension se manifeste de deux façons – la censure et l'autocensure – qui impliquent dans les deux cas un effet dissuasif sur certains types de recherche. La première modalité implique généralement que l'administration prenne des mesures pour décourager la recherche dans des domaines particuliers ou de censurer des résultats de recherche spécifiques que les donateurs pourraient trouver offensants. On peut imaginer que, compte tenu de l'importance des enjeux financiers, il puisse y avoir une réticence marquée de la part de l'université à publier ou à promouvoir la recherche sur des questions qui semblent opposées aux intérêts présumés du donateur et même une forte pression contre l'étude de questions qui pourraient conduire à un dilemme de ce genre¹³⁶. Cette forme de censure peut, par exemple, opérer via les décisions d'embauche et d'octroi de postes. Il est important de souligner que cet « effet dissuasif » et son impact sur la liberté académique peut avoir lieu indépendamment de la position des bailleurs de fonds sur les champs d'études concernés ou sur la liberté académique¹³⁷.

La seconde modalité est plus subtile et implique que la communauté académique autocensure les résultats de la recherche ou s'abstienne elle-même de faire de la recherche ou de publier sur certains sujets. Voici comment Tudiver décrit ce phénomène :

[L]'« effet paralysant » de l'autocensure [...] est contagieux. Souvent, il ne vient de rien de plus que la réticence polie, ordinaire, à critiquer un bienfaiteur, surtout s'il existe une relation continue et que subsiste l'espoir d'un appui futur. Certaines entreprises ne s'attendent à aucun retour supplémentaire pour leurs contributions, mais cela ne modifie pas les obligations psychologiques que les clients adoptent généralement envers les bienfaiteurs.¹³⁸

L'ancien doyen de la Faculté de journalisme de l'Université de Western Ontario, Peter Desbarats, parlait de son expérience avec l'autocensure en ces termes : « Personne ne devrait prétendre [...] que [l'autocensure], multipliée plusieurs fois et répétée au fil des années, n'endommage pas les universités à long terme »¹³⁹.

Lewis et al. relèvent que les partenariats entre les universités canadiennes et

¹³⁴ Newson, « Reflections », *supra* note 30 à la p 85.

¹³⁵ *Ibid* aux pp 85-86.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Hamel et Valteau, *supra* note 95.

¹³⁸ Neil Tudiver, *Universities for Sale : Resisting Corporate Control over Canadian Higher Education*, Toronto, James Lorimer & Company Limited, 1999 à la p 167 [notre traduction].

¹³⁹ *Ibid* citant Peter Desbarats [notre traduction].

l'industrie pharmaceutique, par exemple, ont abouti à « une variation importante dans les exigences de divulgation, une protection insuffisante du droit de publier en temps opportun et la participation de chercheurs ayant des intérêts financiers dans des entreprises susceptibles d'être affectées par les résultats de leurs recherches »¹⁴⁰. À cette liste s'ajoute des poursuites contre des chercheurs et le retrait d'offres d'emploi par des centres d'enseignements après que des chercheurs eurent critiqué leurs bailleurs¹⁴¹. Si le cas du secteur pharmaceutique représente un point de référence intéressant pour notre étude, il présente également des différences notables avec la philanthropie du secteur minier aux universités. D'une part, le financement de l'industrie pharmaceutique aux universités est significativement plus important. En 2009, les « entreprises commerciales » – qui représentent presque exclusivement l'industrie pharmaceutique¹⁴² – ont été responsables d'environ 30 % des dépenses brutes en recherche et développement dans le domaine de la santé au Canada¹⁴³. Les établissements d'enseignement supérieur et les hôpitaux d'enseignement ont reçu près de 390 millions de dollars de l'industrie, ce qui représente plus que le montant reçu des gouvernements provinciaux combinés et plus d'un tiers des montants provenant de sources fédérales¹⁴⁴. D'autre part, contrairement à la tendance observée pour les entreprises minières, ces investissements sont réalisés principalement dans la recherche directement associée au secteur¹⁴⁵. Il y a donc lieu de croire que les risques pour la liberté académique associés à la philanthropie devraient faire l'objet d'études différenciés par secteur.

Quoi qu'il en soit, compte tenu des protocoles d'entente décrits ci-dessus qui opérationnalisent les dons de Munk à l'Université de Toronto ainsi que du rôle réservé à Munk et à Barrick Gold dans l'évaluation de rendement de l'École Munk, il existe des raisons de s'inquiéter que certains de ces « effets dissuasifs » puissent être à l'œuvre. Par exemple, étant donné que la Fondation Munk peut interrompre le financement à tout moment au cours des dix années de financement prévues si elle est insatisfaite de l'état d'avancement de l'École, elle pourrait être en mesure d'exercer une énorme influence sur les activités d'enseignement et de recherche¹⁴⁶. Par ailleurs, la déférence de l'université pourrait ne pas se circonscrire aux activités du Centre Munk : la décision de l'administration, en 2008, de retirer des affiches posées par un groupe étudiant et représentant Munk d'une façon « potentiellement diffamatoire » –

¹⁴⁰ Steven Lewis et al, « Dancing with the Porcupine : Rules for Governing the University-Industry Relationship » (2001) 165:6 *Can Med Assoc J* 783 [notre traduction; notes omises].

¹⁴¹ *Ibid* à la p 784.

¹⁴² *Ibid* à la p 783.

¹⁴³ Statistique Canada, *Statistique des sciences : Estimations des dépenses totales au titre de la recherche et du développement dans le secteur de la santé au Canada, 1998 à 2009*, Ottawa, StatCan, 2010 à la p 12.

¹⁴⁴ *Ibid*.

¹⁴⁵ Par exemple, Apotex, « la plus importante société pharmaceutique appartenant à des intérêts canadiens », définit sa priorité philanthropique spécifique ainsi : « à collaborer avec les professionnels de la pharmacie et à procurer un soutien financier pour une vaste gamme de programmes professionnels et d'initiatives de recherche [...]. En bout de ligne, ces activités vont être bénéfiques non seulement pour les patients mais aussi pour les pharmaciens œuvrant en milieu hospitalier, communautaire ou universitaire ». Apotex, « Philanthropie » (2012), en ligne : <<http://www.apotex.com/ca/fr/about/philanthropy.asp>>.

¹⁴⁶ Graham, *supra* note 83 à la p 24; McQuaig, *supra* note 94 à la p 197.

un geste qui peut paraître trivial, mais qui est néanmoins sans précédent dans l'histoire de l'Université – soulève d'ailleurs directement ces questions¹⁴⁷.

Par ailleurs, comme il a été relevé ci-dessus, la « corporatisation » de l'université a donné lieu à un déclin de la prise de décision collégiale qui est considérée comme lourde et fastidieuse¹⁴⁸. Au sein de l'université « corporatisée », l'administration joue un rôle prépondérant, privilégiant une prise de décision rationalisée, efficace et attrayante pour les entreprises potentiellement partenaires¹⁴⁹. Cela signifie que les membres du sénat académique sont en général peu impliqués dans les négociations ou seulement à certaines étapes des négociations des protocoles d'entente¹⁵⁰, comme ce fut le cas à l'Université de Toronto. Dans la mesure où la prise de décision collégiale et le sénat académique (ou le Conseil académique, dans le cas de l'Université de Toronto) ont été conçus comme deux piliers de la liberté académique, cet état de fait a de quoi inquiéter, tout comme l'omission de la notion de liberté académique dans le premier protocole d'entente signé avec Munk ou l'absence de clauses précises visant à la protéger dans le second.

2. LÉGITIMATION ET CONSTRUCTION DES ENJEUX

Les risques décrits ci-dessus sont principalement circonscrits à l'université. Cependant, la perte de liberté académique peut fort bien avoir un impact en dehors de l'institution académique. Pour Strange, la production du savoir est associée à l'exercice d'un pouvoir structurel, défini comme étant celui « de former et de déterminer les structures de l'économie politique globale à l'intérieur desquelles [...] les États, [...] les institutions politiques, [les] entreprises, [...] les scientifiques et d'autres professionnels doivent opérer »¹⁵¹. L'influence sur la production du savoir est ainsi, selon l'auteure, une source importante et souvent sous-estimée de pouvoir dans l'économie politique internationale qui permet de promouvoir certaines « croyances au sujet de la condition humaine qui influencent les jugements de valeur et, à travers eux, les décisions politiques et économiques »¹⁵². En ce sens, la production du savoir universitaire a un effet sur la manière dont les enjeux relatifs à l'activité minière sont compris dans l'espace public. En d'autres termes, elle implique la promotion d'une certaine « interprétation » de la réalité du secteur minier. L'intérêt de générer une image positive de l'entreprise peut notamment être compris à la lumière du caractère de plus en plus conflictuel de l'activité minière.

Ces conflits sont liés à des évolutions récentes du secteur. Comme le

¹⁴⁷ Kazia, Husein et Colbert, *supra* note 91.

¹⁴⁸ Buchbinder et Newson, « Linkages », *supra* note 13 aux pp 368-369.

¹⁴⁹ *Ibid* à la p 369.

¹⁵⁰ Par exemple, la faculté est souvent consultée au cours des phases d'idéation et de planification d'un nouveau projet universitaire, mais elle n'est pas impliquée lorsque commence la collecte de fonds. Cheryl Misak, « A Response to The Perils of Philanthropy » (22 février 2011), en ligne : The Blue and White <<http://theblueandwhite.ca/article/2011/02/22/12/38/49/a-response-to-the-perils-of-philanthropy.html>>.

¹⁵¹ Susan Strange, *States and Markets*, 2^e éd, New York, Continuum, 1994 à la p 24 [notre traduction].

¹⁵² *Ibid* à la p 120 [notre traduction].

mentionnent Bebbington et al., trois dynamiques affectent profondément l'évolution du secteur au niveau mondial. Premièrement, dans les dernières années, « les investissements miniers dans les économies en développement en termes relatifs ont augmenté d'une façon constante alors que les investissements miniers dans les économies développées ont diminué »¹⁵³. Incidemment, le secteur minier canadien est foncièrement transnational : même si les entreprises sont enregistrées au Canada, leurs opérations ont lieu partout sur la planète¹⁵⁴. Ensuite, outre les entreprises transnationales provenant de pays capitalistes dominants, les entreprises provenant de « marchés émergents » comme le Brésil, la Chine, la Russie et l'Inde font une dure compétition aux entreprises occidentales et augmentent leur contrôle sur les ressources naturelles des pays en développement¹⁵⁵. Finalement, la croissance de la demande en provenance de l'Asie du Sud-Est « a poussé les prix des minéraux à la hausse de façon constante depuis environ 2003 »¹⁵⁶.

Pour Bebbington et al., tous ces facteurs auraient « affecté la pondération des risques liés au choix des endroits où investir »¹⁵⁷, avec comme principal résultat le fait que les entreprises tendent à opérer de plus en plus dans des zones qu'elles évitaient antérieurement pour ne pas être rendues responsables de conflits sociaux, de dommages environnementaux ou de violations aux droits humains. L'augmentation des activités minières dans ces territoires, notamment quand ils sont affectés par des conflits armés, crée des controverses pour les entreprises et met en doute la légalité de leurs actions ainsi que leur légitimité¹⁵⁸.

C'est principalement ce contexte qui a suscité, au Canada et à travers le monde, une augmentation importante des revendications de réglementation plus efficace des activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger¹⁵⁹. Face aux

¹⁵³ Plusieurs raisons expliquent cet état de fait, notamment le processus de réforme des codes miniers et la diminution perçue des risques politiques dans les pays en voie de développement, associés au resserrement des normes sociales et environnementales dans les pays développés. Anthony Bebbington et al., « Contention and Ambiguity : Mining and the Possibilities of Development » (2008) 39:6 *Development and Change* 887 à la p 897 [notre traduction].

¹⁵⁴ Ainsi, en 2008, « les marchés financiers de Toronto et de Vancouver constitu[aient] la première source de capital-risque pour les entreprises d'exploration et de développement minier. Les sociétés minières et les sociétés d'exploration ayant leur siège au Canada représent[aient] 43 pour cent des dépenses engagées dans l'exploration à l'échelle internationale. En 2008, plus de 75 pour cent des entreprises d'exploration et d'exploitation minière avaient leur siège social au Canada. Ces 1 293 entreprises avaient des intérêts dans quelques 7 809 propriétés minières dans plus de 100 pays dont le Canada ». MAECI, « Renforcer », *supra* note 2 à la p 1.

¹⁵⁵ Bebbington et al, *supra* note 153 à la p 898.

¹⁵⁶ *Ibid* [notre traduction].

¹⁵⁷ *Ibid* [notre traduction].

¹⁵⁸ *Ibid*.

¹⁵⁹ Le mérite des accusations de pratiques illicites portées à l'encontre d'entreprises précises n'est pas l'objet de cette recherche; il suffit ici de reconnaître que cette situation crée des problèmes de légitimité aux entreprises. Cependant, il est pertinent de rappeler le commentaire de John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, à l'effet que « le décalage, provoqué par la mondialisation, entre le poids et l'impact des forces et des acteurs économiques et la capacité des sociétés à en gérer les conséquences néfastes [...] laisse s'installer un contexte permissif où des abus sont commis par toutes sortes d'entreprises, sans qu'elles soient dûment sanctionnées et sans possibilité de réparation appropriée »; Conseil des droits de l'homme, *Protéger, respecter et réparer : Un cadre pour les*

controverses et au problème de légitimité qui en résultent, nous assistons selon Bebbington et al. à une multiplication d'interprétations concurrentes sur la « réalité » de l'activité minière de la part de représentants du monde académique, d'activistes, d'entreprises minières et d'institutions financières internationales, souvent assorties de prescriptions précises de politiques ou de la forme de réglementation la plus appropriée¹⁶⁰.

Si, comme il a été observé ci-dessus, la philanthropie permet aux entreprises de récupérer ou de consolider leur légitimité, les dons aux universités soulèvent également des enjeux supplémentaires liés au rôle social de l'université et à son rôle clé dans l'interprétation de la réalité. Comme le stipule l'énoncé de la mission de l'Université de Toronto :

[D]ans le contexte unique de l'université, les droits les plus cruciaux sont ceux de la liberté d'expression, de la liberté académique et de la liberté de recherche. [...] [C]es droits n'ont pas de sens s'ils n'incluent pas le droit de poser des questions profondément dérangeantes et des défis provocateurs aux croyances chères à la société dans son ensemble et à l'université elle-même¹⁶¹.

Il ne semble pas déraisonnable de croire que les risques d'effets dissuasifs sur la critique et la transformation du rôle de l'université induite par la « corporatisation » se traduisent par une préoccupation moindre pour produire de la connaissance dans l'intérêt du public et offrent l'opportunité aux entreprises minières d'influencer les termes du débat et de promouvoir l'interprétation de la réalité qui est la plus favorable à leurs intérêts.

Pour le secteur minier, la question n'est pas sans conséquence. Depuis 2005, la légitimité et la réglementation des entreprises minières sont constamment débattues à la Chambre des communes¹⁶². En 2009, le projet de loi privé C-300, qui conditionne l'appui de l'État canadien au respect des droits humains à l'étranger¹⁶³, a ravivé la controverse au sujet du comportement des entreprises minières à l'étranger. Le projet de loi a reçu un vigoureux appui de la société civile canadienne et a provoqué un lobby énergétique de l'industrie à son encontre¹⁶⁴. Il a finalement été défait en 3e lecture par six voix le 27 octobre 2010.

entreprises et les droits de l'homme – Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, M. John Ruggie, Doc off AG NU, 8^e sess., Doc NU A/HRC/8/5 (2008), au para 3.

¹⁶⁰ Bebbington et al, *supra* note 153 à la p 894.

¹⁶¹ University of Toronto, « Statement of Purpose » (15 octobre 1992), en ligne : University of Toronto <<http://www.governingcouncil.utoronto.ca/policies/mission.htm>> [notre traduction].

¹⁶² Canada, Chambre des Communes, Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, *L'exploitation minière dans les pays en développement – La responsabilité sociale des entreprises* [Rapport 14 du comité permanent], 38^e lég., 1^{re} ses., 2005; MAECI, « L'exploitation », *supra* note 9; Tables rondes, *supra* note 7; MAECI, « Renforcer », *supra* note 2.

¹⁶³ Canada, PL C-300, Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement, 2^e sess., 40^e lég., 2009.

¹⁶⁴ Bea Vongdouangchanh, « Powerful Mining Industry Lobbyists Helped Defeat Bill, says Grit MP McKay », *The Hill Times* (1 novembre 2010), en ligne : [The Hill Times](http://www.thehilltimes.ca/page/view/mining-11-01-2010) <<http://www.thehilltimes.ca/page/view/mining-11-01-2010>>.

Or, selon Tannock, les dons de l'industrie minière aux universités torontoises ne peuvent être dissociés de la perte de légitimité provoquée par de grandes catastrophes écologiques, l'influence politique croissante du mouvement environnemental et la résistance organisée des communautés autochtones opposées à l'activité minière¹⁶⁵. Pour l'auteur, les interventions de l'industrie minière dans les universités contribuent à marginaliser et exclure les critiques qui lui sont faites¹⁶⁶.

Les dons des entreprises minières peuvent-elles être considérés comme de la philanthropie pure et simple? Interpréter cette question dans le cadre du débat sur la dimension altruiste ou intéressée de la philanthropie risquerait d'occulter les enjeux qui la rendent si importante. Ce texte a plutôt cherché, en rappelant les débats entourant la « corporatisation » des universités, à contextualiser les enjeux liés aux relations entreprises-universités au Canada et à répertorier les dons provenant de l'industrie minière entre janvier 1995 et juin 2011. Dans la mesure où ces dons ont un impact sur la liberté académique, ce texte a défendu l'idée qu'il était nécessaire de comprendre dans quelle mesure la production du savoir jouait un rôle dans la dynamique de réglementation et de légitimation propre au secteur minier mondial à l'heure actuelle.

C'est précisément cette dimension qui devrait être replacée au centre des débats entourant la philanthropie et la « corporatisation » de l'université. En effet, les enjeux entourant l'autonomie académique ne peuvent prendre tout leur sens que lorsque sont considérés, par exemple, leur impact sur la viabilité politique de réformes visant un meilleur encadrement de l'activité minière ainsi qu'une protection adéquate de l'environnement et des droits humains.

En ce sens, un aspect méritant une plus grande attention est la tendance de l'industrie à financer des activités académiques non directement liées à l'activité minière. Est-il possible de voir là l'expression de préoccupations liées au caractère de plus en plus conflictuel des activités minières dans le monde?

Cette recherche, bien sûr, ne propose pas de réponses définitives à toutes ces questions, ne tout au plus à poser les jalons de recherches plus approfondies. En effet, il semble clair qu'une attention plus approfondie sur le sujet soit nécessaire, et ce, compte tenu de l'ampleur du phénomène et de l'importance des enjeux tant à l'intérieur des universités que dans les communautés lointaines où opèrent les entreprises minières canadiennes.

¹⁶⁵ Stuart Tannock, « Learning to Plunder : Global Education, Global Inequality and the Global City » (2010) 8:1 *Policy Futures in Education* 82 aux pp 84, 86.

¹⁶⁶ *Ibid* à la p 88. Pour Tannock, « l'échec de l'Université de Toronto de créer dans les années 1990 un nouveau programme [relatif au secteur minier] qui serait marqué par une forte orientation de droits humains [...] est particulièrement frappante [...] ». C'était un moment où l'industrie minière elle-même s'inquiétait d'une possible crise de légitimité ». *Ibid* à la p 90 [notre traduction].

ANNEXE 1 : DONS DE L'INDUSTRIE MINIÈRE AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES, JANVIER 1995 - JUIN 2011

Année ¹⁶⁷	Université	Entreprise minière ¹⁶⁸	Bénéficiaire	Total de don	Thème
1995 ¹⁶⁹	York University (Toronto, Ontario)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich School of Business	28 000 000 \$	Non minier
1996 ¹⁷⁰	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Pierre Lassonde (co-fondateur et président de Franco-Nevada; co-fondateur et président de Euro-Nevada Mining Corp. Ltd)	Lassonde Mineral Engineering Program et Lassonde Institute of Engineering Geoscience (Goldcorp Mining Innovation Suite)	5 000 000 \$	Minier
1996 ¹⁷¹	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Peter Munk (fondateur et président de Barrick Gold Corp. et PDG de Horsham Corp.), Barrick Gold Corp. et Horsham Corp.	Munk Centre for International Relations	6 400 000 \$	Non minier
1996 ¹⁷²	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Barrick Gold Corp., Teck Cominco, Newmont Mining Corp., Placer Dome, INCO et Aber Diamond)	Lassonde Mineral Engineering Program	20 000 000 \$	Minier
1998 ¹⁷³	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Stewart Blusson (Archon Minerals Ltd)	Non-divulgué	50 000 000 \$	Indéfini ou mixte
2001 ¹⁷⁴	Université McGill (Montréal, Québec)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich Library of Science and Engineering	3 000 000 \$	Minier

¹⁶⁷ Correspond à la date de l'annonce du don.

¹⁶⁸ Même si la plupart de ces entreprises sont canadiennes, la liste inclut également des entreprises étrangères ayant d'importantes opérations au Canada, comme Xstrata Nickel, Vale Inco Ltd., Rio Tinto Alcan et BHP Billiton.

¹⁶⁹ York University, communiqué, « York University celebrates success of largest-ever fundraising campaign » (3 June 2010), en ligne : York University <<http://news.yorku.ca/2010/06/03/york-university-celebrates-success-of-largest-ever-fundraising-campaign/>>.

¹⁷⁰ Laurie Stephens, « Mining leaders invest \$9M for new U of T Mining Centre », en ligne : University of Toronto <<http://www.news.utoronto.ca/mining-leaders-invest-9m-new-u-t-mining-centre>>.

¹⁷¹ Graham, *supra* note 83 à la p 24.

¹⁷² Tannock, *supra* note 165 à la p 89.

¹⁷³ University of British Columbia, communiqué, « UBC Grad Donates \$50 Million to Alma Mater » (13 October 1998), en ligne : University of British Columbia <<http://www.publicaffairs.ubc.ca/media/releases/1998/mr-98-109.html>>.

¹⁷⁴ McGill University, « About the Schulich Library of Science and Engineering », en ligne : McGill University <<http://www.mcgill.ca/library/library-using/branches/schulich/about/>>.

2002 ¹⁷⁵	Université de Montréal (Montréal, Québec)	Pierre Lassonde (co-fondateur et président de Franco-Nevada; co-fondateur et président de Euro-Nevada Mining Corp. Ltd)	Projet d'agrandissement de l'École Polytechnique de Montréal (Pavillons Claudette-MacKay-Lassonde et Pierre-Lassonde)	8 000 000 \$	Minier
2003 ¹⁷⁶	Brock University (St Catherine's, Ontario)	Vale Inco Ltd	Non-divulgué	30 000 \$	Indéfini ou mixte
2003 ¹⁷⁷	University of Manitoba (Winnipeg, Manitoba)	Vale Inco Ltd	Engineering Access Program	100 000 \$	Minier
2003 ¹⁷⁸	Memorial University (St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)	Vale Inco Ltd	Inco Innovation Centre	20 000 000 \$	Minier
2005 ¹⁷⁹	Université McGill (Montréal, Québec)	BHP Billiton	Département de génie des mines et des matériaux	800 000 \$	Minier
2005 ¹⁸⁰	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Ross Beaty (président de Pan American Silver Corp.)	Beaty Biodiversity Research Centre	8 000 000 \$	Non minier
2005 ¹⁸¹	Université McGill (Montréal, Québec)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	École de musique Schulich	20 000 000 \$	Non minier
2004 ¹⁸²	University of Western Ontario (London, Ontario)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich School of Medicine and Dentistry	26 000 000 \$	Non minier
2005 ¹⁸³	University of Calgary (Calgary, Alberta)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich School of Engineering	50 000 000 \$	Minier

¹⁷⁵ École, *supra* note 74.

¹⁷⁶ Vale Inco Ltd, « Our Performance : Education », en ligne : Vale INCO Ltd <<http://nickel.vale.com/development/reports/social/2004/performance/contribution/>>.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ Memorial University, « Inco Innovation Centre/Atlantic Innovation Fund Project », en ligne : Memorial University <<http://www.mun.ca/iic/about/>>.

¹⁷⁹ McGill University, « McGill University mines top mineral expert » (13 juillet 2005), en ligne : McGill University <http://cosmo.mcgill.ca/news/pdf/cosmo-top_mineral_expert.pdf>.

¹⁸⁰ Julie Domville, « Generous Times : Walking the Mining Sector's Philanthropic Web » (2007) *Mineral Exploration* 107 à la p 107.

¹⁸¹ École de musique Schulich, *supra* note 102.

¹⁸² University of Western Ontario, « Seymour Schulich named Officer of the Order of Canada », en ligne : The University of Western Ontario <<http://www.schulich.uwo.ca/schulichhome/articles/2012/01/04/seymour-schulich-named-officer-of-the-order-of-canada>>.

¹⁸³ University of Calgary, « A History of the Schulich School of Engineering », en ligne : University of Calgary <www.schulich.ucalgary.ca/about/history>.

2006 ¹⁸⁴	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Eira Thomas (PDG de Stornoway Diamonds)	Kimberlite Research Unit (Mineral Deposit Research Unit)	1 000 000 \$	Minier
2006 ¹⁸⁵	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	D. Grenville Thomas (fondateur de Aber Diamonds)	Kimberlite Research Unit (Mineral Deposit Research Unit)	1 000 000 \$	Minier
2006 ¹⁸⁶	Université d'Ottawa (Ottawa, Ontario)	Goldcorp Inc.	Chaire Goldcorp en géologie économique	1 500 000 \$	Minier
2006 ¹⁸⁷	Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	Vale Inco Ltd	Centre for Excellence in Mining Innovation	5 000 000 \$	Minier
2006 ¹⁸⁸	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Teck Cominco	Norman B. Keevil Institute of Mining Engineering	7 500 000 \$	Minier
2006 ¹⁸⁹	Université de Nouveau-Brunswick (Fredericton, Nouveau-Brunswick)	Robert Quartermain (président de Silver Standard Resources)	Forestry and Geology Building	1 000 000 \$	Minier
2007 ¹⁹⁰	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Goldcorp Inc.	Department of Earth and Ocean Sciences	5 000 000 \$	Indéfini ou mixte
2007 ¹⁹¹	Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	CVRD Inco, Rio Tinto, et al.	Productivity Enhancement and Risk Management in Underground Construction and Mining (PERM)	16 400 000 \$	Minier

¹⁸⁴ Canadian Mining Journal, « Diamond Exploration : UBC to create research unit » (15 mars 2006), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000049980>>.

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ Canadian Mining Journal, « Corporate Philanthropy : Goldcorp funds economic geology chair » (3 décembre 2006), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000058909>>.

¹⁸⁷ Canadian Mining Journal, « Investment in Excellence : INCO offers \$5M to Centre at Laurentian » (9 avril 2006), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000050843>>.

¹⁸⁸ Scales, *supra* note 10.

¹⁸⁹ Domville, *supra* note 180.

¹⁹⁰ CanWest MediaWorks Publications, « Goldcorp donates \$5 mil to UBC » *The Vancouver Sun* (25 avril 2007), en ligne : Canada.com <<http://www.canada.com/vancouver/sun/story.html?id=c3716613-2092-4536-be63-0761fde53d8f>>.

¹⁹¹ CNW Telbec, « \$24 million infusion into collaborative mining research » (27 juin 2007), en ligne : CNW <<http://www.newswire.ca/fr/story/97331/-24-million-infusion-into-collaborative-mining-research>>.

2007 ¹⁹²	Université d'Ottawa (Ottawa, Ontario)	Ian Telfer (président de Goldcorp Inc.)	École de gestion Telfer	25 000 000 \$	Non minier
2007 ¹⁹³	University of British Columbia (Vancouver, Colombie- Britannique)	Silver Standard	Norman B. Keevil Institute of Mining Engineering	25 000 \$	Minier
2007 ¹⁹⁴	Université de Nouveau-Brunswick (Fredericton, Nouveau- Brunswick)	Silver Standard	Silver Standard/McAllister Field School	200 000 \$	Minier
2008 ¹⁹⁵	Guelph University (Guelph, Ontario)	Kinross Gold Corp.	Kinross Canada- Brazil Network for Advanced Education and Research in Natural Resource Management	1 000 000 \$	Minier
2008 ¹⁹⁶	Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	Vale Inco Ltd	Centre Vale Inco pour la vitalité des lacs	4 500 000 \$	Non minier
2008 ¹⁹⁷	University of British Columbia (Vancouver, Colombie- Britannique)	Breakwater Resources, Catherine McLeod- Seltzer (présidente de Pacific Rim Mining Corp.), Global Copper, Goldcorp Inc., Imperial Metals, Northern Dynasty Minerals, Northern Peru Copper, Pan American Silver Corp., Ross Beaty (président de Pan American Silver Corp.), Selwym Resources, Silver Standard Resources, Silver Wheaton, Western Copper et al.	Earth Systems Science building (Goldcorp Inc. Teaching and Learning Wing)	20 000 000 \$	Indéfini ou mixte

¹⁹² Scales, *supra* note 10.

¹⁹³ Domville, *supra* note 180; Silver Standard, « Building a High Standard - 2007 Annual Report » (mai 2008) à la p 6, en ligne : Silver Standard <http://files.shareholder.com/downloads/SSRI/1300582521x0x191385/2A8CAD79-9F8C-407D-9779-401D1EC551E1/2007_SSRI_Full_AR.pdf>.

¹⁹⁴ *Ibid.* Domville, *supra* note 180.

¹⁹⁵ Canadian Mining Journal, « Kinross, U of Guelph Establish Canada-Brazil Network » (février 2008), en ligne : Canadian Mining Journal, <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000220889>>.

¹⁹⁶ Academica, *supra* note 75.

¹⁹⁷ Canadian Mining Journal, « Mining Community to Invest \$20M at UBC » (20 janvier 2008), en ligne : Canadian Mining Journal <<http://www.canadianminingjournal.com/issues/story.aspx?aid=1000074276>>.

2009 ¹⁹⁸	Université de Nouveau-Brunswick (Fredericton, Nouveau-Brunswick)	Silver Standard Resources	Quartermain Sports Medicine Facility	250 000 \$	Non minier
2009 ¹⁹⁹	Université McGill (Montréal, Québec)	Osisko Mining Corp. et Robert Wales (fondateur, vice-président et PDG d'Osiski Mining Corp.)	Département des sciences de la Terre et des planètes	4 100 000 \$	Minier
2009 ²⁰⁰	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Goldcorp Inc. et Pierre Lassonde (co-fondateur et président de Franco-Nevada; co-fondateur et président de Euro-Nevada Mining Corp. Ltd)	Centre for Mining Innovation et bourses	9 000 000 \$	Minier
2009 ²⁰¹	Queen's University (Kingston, Ontario)	Bob Buchan (fondateur de Kinross Gold Corp.)	Department of Mining	10 000 000 \$	Minier
2009 ²⁰²	Dalhousie University (Halifax, Nova Scotia)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich School of Law	20 000 000 \$	Non minier
2009 ²⁰³	Université de Nouveau-Brunswick (Fredericton, Nouveau-Brunswick)	Silver Standard Resources	Quartermain Earth Science Centre	1 000 000 \$	Indéfini ou mixte
2010 ²⁰⁴	Lakehead University (Thunder Bay, Ontario)	Barrick Gold Corp., Teck Cominco, Newmont Mining Corp., Placer Dome, INCO et Aber Diamond)	Barrick Gold Graduate Scholarship	150 000 \$	Minier
2010 ²⁰⁵	Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	FNX Mining Co.	Formation des géologues et ingénieurs	1 000 000 \$	Minier
2010 ²⁰⁶	Guelph University (Guelph, Ontario)	Kinross Gold Corp.	Kinross Chair in Environmental Governance	1 000 000 \$	Non minier

¹⁹⁸ Domville, *supra* note 180.

¹⁹⁹ Canadian Mining Journal, « University », *supra* note 73.

²⁰⁰ Stephens, *supra* note 170.

²⁰¹ Scales, *supra* note 10.

²⁰² Kim Brooks, « Welcome! » (23 février 2011), en ligne : Dalhousie University <http://law.dal.ca/Dean's_Welcome.php>.

²⁰³ Domville, *supra* note 180.

²⁰⁴ Lakehead University, « Generous Barrick Gold Gift a Boon to Marathon and Northern Ontario » (17 janvier 2010), en ligne : Lakehead University, <<http://geology.lakeheadu.ca/news/?display=news&nid=40>>.

²⁰⁵ Sudbury Northern Life Staff, « FNX, Power Corporation donate \$1 million each to LU » *The Northern Life* (19 mai 2010), en ligne : NorthernLife.ca <<http://www.northernlife.ca/news/localNews/2010/05/LUdonation170510.aspx>>.

²⁰⁶ Kinross, *supra* note 12.

2010 ²⁰⁷	Simon Fraser University (Vancouver, Colombie Britannique)	Goldcorp Inc.	Goldcorp Centre for the Arts	10 000 000 \$	Non minier
2010 ²⁰⁸	Nipissing University (North Bay, Ontario)	Seymour Schulich (co-fondateur de Newmont Mining Corp.)	Schulich School of Education	15 000 000 \$	Non minier
2010 ²⁰⁹	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Peter Munk (fondateur et président de Barrick Gold Corp. et PDG de Hasham Corp.)	Munk Centre for Global Affaires	35 000 000 \$	Non minier
2010 ²¹⁰	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Keith Barron, co-fondateur de Aurelian Resources.	D. H. Gorman Explorers Fund Graduate Scholarship in Geology	50 000 \$	Minier
2010 ²¹¹	University of Toronto (Toronto, Ontario)	Succession de James P. Nowlan, ancien Viceprésident exécutif de McPhar Geophysics Ltd	James P. Nowlan Explorers Fund Graduate Scholarship in Geology et James P. Nowlan Undergraduate Scholarship in Geology	75 000 \$	Minier
2011 ²¹²	Université de Nouveau-Brunswick (Fredericton, Nouveau-Brunswick)	Graham Farquharson (fondateur et président de Strathcona Mineral Service)	500 000\$ chacun au département de géologie, à la faculté de science, à la faculté de soins infirmiers et à la université en général	2 000 000 \$	Indéfini ou mixte
2011 ²¹³	Memorial University (St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)	Altius Minerals Corp.	NSERC-Altius Industrial Research Chair in Metallogeny of Ores in Volcanic and Sedimentary Basins	750 000 \$	Minier

²⁰⁷ Simon Fraser University, Communiqué, « Goldcorp donates \$10 million to SFU Downtown Eastside arts centre » (23 septembre 2010), en ligne : Simon Fraser University <http://www.sfu.ca/archive-pamr/media_releases/media_releases_archives/goldcorp-donates-10-million-to-sfu-downtown-eastside-arts-centre.html>.

²⁰⁸ Nipissing University, « Nipissing announces Schulich School of Education » (18 mars 2010), en ligne : Nipissing University <<http://www.nationtalk.ca/modules/news/article.php?storyid=29393>>.

²⁰⁹ McQuaig, *supra* note 94 à la p 195.

²¹⁰ Department of Geology, *Alumni News* (février 2010) à la p 4, en ligne : University of Toronto <<http://www.geology.utoronto.ca/alumni/alumni-newsletters/U%20of%20T%20Geology%20Alumni%20News%202010.pdf>>.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Jamie Ross, « Honorary degree, recipient donates \$2M » *The Daily Gleaner* (19 mai 2011), en ligne : The Daily Gleaner <<http://dailygleaner.canadaeast.com/front/article/1407759>>.

²¹³ Memorial University, « NSERC-Altius Industrial Research Chair in Metallogeny of Ores in Volcanic and Sedimentary Basins » (18 March 2011), en ligne : Memorial University <http://today.mun.ca/news.php?news_id=6254>.

2011 ²¹⁴	University of Saskatchewan (Saskatoon, Saskatchewan)	George Dembroski (ancien membre du Conseil d'administration de Cameco Corp.)	Edwards School of Business	1 000 000 \$	Non minier
2011 ²¹⁵	Université Laurentienne (Sudbury, Ontario)	Xstrata Nickel	Indigenous Sharing and Learning Centre	1 000 000 \$	Non minier
2011 ²¹⁶	Université McGill (Montréal, Québec)	Rio Tinto Alcan	McGill University Health Centre (MUHC) Centre	5 000 000 \$	Non minier
2011 ²¹⁷	Université de Montréal (Montréal, Québec)	Rio Tinto Alcan	Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	5 000 000 \$	Non minier
2011 ²¹⁸	Université du Québec à Chicoutimi Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec)	Rio Tinto Alcan	Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL)	4 000 000 \$	Minier
Non-divulgué ²¹⁹	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Goldcorp Inc.	Mineral Deposit Research Unit	Non-divulgué	Minier
Non-divulgué ²²⁰	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Goldcorp Inc.	National Centre for Business Law	Non-divulgué	Non minier

²¹⁴ University of Saskatchewan, *supra* note 73.

²¹⁵ Université Laurentienne, « Xstrata Nickel invests \$1 million » (21 juin 2011), en ligne : Université Laurentienne <http://www.laurentian.ca/Laurentian/Home/News/Home/Xstrata+Investment.htm?Laurentian_Lang=en-CA>.

²¹⁶ Karen Seidman, « Aluminum giant Rio Tinto pledges \$10M to hospitals », *The Gazette* (9 juin 2011), en ligne : The Gazette <<http://www.montrealgazette.com/Aluminum+giant+pledges+hospitals/4915559/story.html>>.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ Rio Tinto Alcan, communiqué, « Rio Tinto Alcan renouvelle son association avec le Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL) jusqu'en décembre 2015 » (8 mars 2011), en ligne : Université du Québec à Chicoutimi <http://www.uqac.ca/medias/communiqu/2011/20110308_rio_tinto.pdf>.

²¹⁹ Goldcorp, « Sponsorship and Charitable Donation : Mineral Deposit Research Unit », en ligne : Goldcorp <<http://www.goldcorp.com/Responsible-Mining/Donations/Education/default.aspx>>.

²²⁰ Goldcorp, « Sponsorship and Charitable Donation : National Centre for Business Law », en ligne : Goldcorp <<http://www.goldcorp.com/Responsible-Mining/Donations/Education/default.aspx>>.

Non-divulgué ²²¹	University of British Columbia (Vancouver, Colombie-Britannique)	Goldcorp Inc.	Liu Institute for Global Issues	Non-divulgué	Non minier
			TOTAL :	459 830 000,00 \$	

²²¹ Goldcorp, « Sponsorship and Charitable Donation : Liu Institute for Global Issues », en ligne : Goldcorp <<http://www.goldcorp.com/Responsible-Mining/Donations/Education/default.aspx>>.

ANNEXE 2 : REVENUS ANNUELS DE L'UNIVERSITÉ DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO ET DE L'UNIVERSITÉ DE CALGARY, AVRIL 1995 - MARS 2010

Année fiscale	Université de Colombie-Britannique	Université de Toronto	Université de Calgary
1995-1996 ²²²	700 332 000 \$	982 125 000 \$	350 960 000 \$
1996-1997 ²²³	751 242 000 \$	981 636 000 \$	362 108 000 \$
1997-1998 ²²⁴	754 334 000 \$	1 060 729 000 \$	418 453 000 \$
1998-1999 ²²⁵	754 026 000 \$	1 135 077 000 \$	434 298 000 \$
1999-2000 ²²⁶	879 722 000 \$	1 521 994 000 \$	544 222 000 \$
2000-2001 ²²⁷	920 888 000 \$	1 405 361 000 \$	611 649 000 \$
2001-2002 ²²⁸	1 041 841 000 \$	1 426 271 000 \$	603 911 000 \$
2002-2003 ²²⁹	1 271 347 000 \$	1 408 304 000 \$	604 071 000 \$
2003-2004 ²³⁰	1 392 964 000 \$	2 044 581 000 \$	785 430 000 \$
2004-2005 ²³¹	1 423 831 000 \$	2 147 497 000 \$	814 981 000 \$
2005-2006 ²³²	1 809 508 000 \$	2 357 520 000 \$	886 978 000 \$
2006-2007 ²³³	1 696 365 000 \$	2 638 415 000 \$	1 057 908 000 \$
2007-2008 ²³⁴	1 767 699 000 \$	2 434 805 000 \$	1 035 194 000 \$

²²² Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 1980-1999*, Ottawa, StatCan, 2000 [Statistique Canada, « 1980-1999 »].

²²³ *Ibid.*

²²⁴ *Ibid.*

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 1999-2000*, Ottawa, StatCan, 2001 [Statistique Canada, « 1999-2000 »].

²²⁷ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2000-2001*, Ottawa, StatCan, 2002 [Statistique Canada, « 2000-2001 »].

²²⁸ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2001-2002*, Ottawa, StatCan, 2003 [Statistique Canada, « 2001-2002 »].

²²⁹ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2002-2003*, Ottawa, StatCan, 2004 [Statistique Canada, « 2002-2003 »].

²³⁰ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2003-2004*, Ottawa, StatCan, 2005 [Statistique Canada, « 2003-2004 »].

²³¹ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2004-2005*, Ottawa, StatCan, 2006 [Statistique Canada, « 2004-2005 »].

²³² Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2005-2006*, Ottawa, StatCan, 2007 [Statistique Canada, « 2005-2006 »].

²³³ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2006-2007*, Ottawa, StatCan, 2008 [Statistique Canada, « 2006-2007 »].

²³⁴ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2007-2008*, Ottawa, StatCan, 2009 [Statistique Canada, « 2007-2008 »].

2008-2009 ²³⁵	1 648 584 000 \$	2 043 882 000 \$	1 132 455 000 \$
2009-2010 ²³⁶	2 172 074 000 \$	2 884 990 000 \$	1 421 194 000 \$
Total	18 984 757 000 \$	26 473 187 000 \$	11 063 812 000 \$

²³⁵ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2008-2009*, Ottawa, StatCan, 2010 [Statistique Canada, « 2008-2009 »].

²³⁶ Statistique Canada, *Information financière des universités et collèges, 2009-2010*, Ottawa, StatCan, 2011 [Statistique Canada, « 2009-2010 »].

**ANNEXE 3 : TOTAL DES REVENUS ANNUELS DE L'UNIVERSITÉ DE
COLOMBIE-BRITANNIQUE, DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO ET DE
L'UNIVERSITÉ DE CALGARY PROVENANT DE DONS PRIVÉS, AVRIL
1995 - MARS 2010**

Année fiscale	Université de Colombie-Britannique	Université de Toronto	Université de Calgary
1995-1996 ²³⁷	77 465 000 \$	129 585 000 \$	31 377 000 \$
1996-1997 ²³⁸	56 748 000 \$	145 671 000 \$	36 039 000 \$
1997-1998 ²³⁹	63 919 000 \$	135 016 000 \$	37 249 000 \$
1998-1999 ²⁴⁰	66 984 000 \$	176 066 000 \$	45 756 000 \$
1999-2000 ²⁴¹	79 023 000 \$	102 203 000 \$	61 475 000 \$
2000-2001 ²⁴²	18 541 000 \$	98 068 000 \$	75 754 000 \$
2001-2002 ²⁴³	29 522 000 \$	122 383 000 \$	81 734 000 \$
2002-2003 ²⁴⁴	36 738 000 \$	75 892 000 \$	72 578 000 \$
2003-2004 ²⁴⁵	15 560 000 \$	71 298 000 \$	91 668 000 \$
2004-2005 ²⁴⁶	37 054 000 \$	88 132 000 \$	102 957 000 \$
2005-2006 ²⁴⁷	34 135 000 \$	88 596 000 \$	139 360 000 \$
2006-2007 ²⁴⁸	49 784 000 \$	115 757 000 \$	121 136 000 \$
2007-2008 ²⁴⁹	41 716 000 \$	102 115 000 \$	123 768 000 \$
2008-2009 ²⁵⁰	38 622 000 \$	150 662 000 \$	130 395 000 \$
2009-2010 ²⁵¹	72 288 000 \$	93 884 000 \$	59 671 000 \$
Total	718 099 000 \$	1 695 328 000 \$	1 210 917 000 \$

²³⁷ Statistique Canada, « 1980-1999 », *supra* note 222.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ Statistique Canada, « 1999-2000 », *supra* note 226.

²⁴² Statistique Canada, « 2000-2001 », *supra* note 227.

²⁴³ Statistique Canada, « 2001-2002 », *supra* note 228.

²⁴⁴ Statistique Canada, « 2002-2003 », *supra* note 229.

²⁴⁵ Statistique Canada, « 2003-2004 », *supra* note 230.

²⁴⁶ Statistique Canada, « 2004-2005 », *supra* note 231.

²⁴⁷ Statistique Canada, « 2005-2006 », *supra* note 232.

²⁴⁸ Statistique Canada, « 2006-2007 », *supra* note 233.

²⁴⁹ Statistique Canada, « 2007-2008 », *supra* note 234.

²⁵⁰ Statistique Canada, « 2008-2009 », *supra* note 235.

²⁵¹ Statistique Canada, « 2009-2010 », *supra* note 236.